



## Le Rannéen

Décembre 2017

Bulletin d'informations municipales n° 49

## ARGENT DE POCHE

Voilà maintenant plusieurs années que ce dispositif a été mis en place, et il connaît un réel succès.

Au cours de l'été, ce sont 13 jeunes de Rannée (4 garçons et 9 filles), tous âgés entre 16 et 18 ans qui ont pu participer à différents travaux sur la commune.

Encadrés par les agents communaux, ils ont effectués différentes missions de 3 heures qui étaient rémunérées 15 €.

Les tâches confiées ont été particulièrement appréciées de tous, et réalisées avec la plus grande attention :

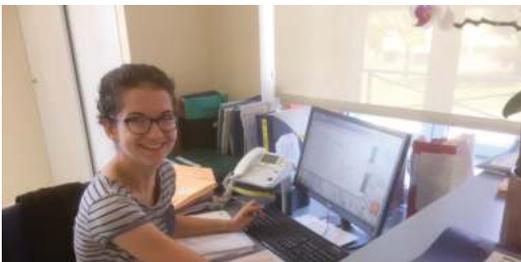
- Nettoyage des tables et chaises
- Peinture dans les logements communaux
- Saisie informatique à la Mairie
- Classement à la médiathèque
- Entretien paysager...

Le 02 septembre dernier, l'ensemble de ces jeunes, les agents ainsi que quelques élus se sont réunis en Mairie pour une photo souvenir, et dresser le bilan positif de ce dispositif.

Rendez-vous en 2018.

Coût de l'opération => 1.950 euros

Guy FERRE  
1<sup>er</sup> adjoint



## Sommaire

### Avant-propos

Page 1

### Compte administratifs

Page 2 et 3

### Extrait des délibérations

Pages 4 à 17

### Informations municipales

Pages 18 à 24

### Vie associative

Pages 25 à 30

### Calendrier des manifestations

Page 31



Cette année 2017 aura été marquée, à nouveau, par de graves événements liés à des actes terroristes. En guise de réponse, affirmons notre attachement à notre République et aux valeurs qui nous unissent. Parmi celles-ci figure la solidarité. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'octroyer un don de 1000 euros à la mairie de Saint Barthélémy afin d'aider celle-ci à faire face aux dégâts provoqués par l'ouragan qui a frappé nos territoires d'outre-mer, en l'occurrence les Antilles françaises.

**PERSONNEL COMMUNAL** : Consécutivement au départ définitif de Julie DEGERY, Florence JEGOU a été confirmée au poste de secrétaire de mairie à compter du 1er septembre. Elle en assurait l'intérim jusqu'alors. Départ de Jeannick BESNARD qui occupait un poste d'agent d'entretien. Pour répondre au besoin consécutif à ce départ, le conseil municipal a décidé d'augmenter le temps de travail de Gwénaelle LEVEQUE et de le porter à 17 heures par semaine. Sylvain CHATELIER et Yoann LE ROUZES ne feront plus partie du personnel communal au 1er janvier 2018. Le premier rejoint Retiers, le second Vitry. Une campagne de recrutement est en cours pour pallier à la démission des deux agents communaux.

**VOIRIE** : Nous avons poursuivi le programme d'investissement dédié à l'amélioration des voies communales. Les secteurs suivants ont été traités en 2017 : route de la Marquerie, en collaboration avec la commune voisine de Moussé, route de la Franchère, route de la Graimbaudière, ainsi que le secteur allant de la Gaumonerie aux Grands Ormeaux.

**PLU – PADD** : La révision du plan local d'urbanisme a été confiée au cabinet d'urbanisme URBA, pour les communes de Rannée et Drouges. Outre le cabinet mentionné précédemment et les représentants des municipalités, divers intervenants ayant trait à l'architecture, à l'environnement, à la conception paysagère sont partie prenante dans les travaux de révision, avec pour objectif la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Celui-ci définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme etc, ainsi que celles concernant l'habitat, les transports, les déplacements, les réseaux d'énergie etc. Après des études exhaustives, il

fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain en tenant compte des spécificités des communes concernées. A ce jour, l'arrêt du PLU est programmé pour la fin 2018, pour une approbation prévue au début de l'année 2019.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT** : A propos du réaménagement du haut du bourg, la société TECAM a proposé un projet qui a été retenu par le conseil municipal et présenté aux habitants de la commune. Après appel d'offres, les entreprises intervenantes ont été validées par le conseil municipal. A savoir :

- Entreprise Colas Centre Ouest pour la voirie
- Vidéo Injection Insituform pour la rénovation du réseau d'assainissement
- SARL Lardeux Frères pour les espaces verts.

Le commencement des travaux est fixé au début de l'année 2018. Ceux-ci causeront des difficultés de circulation avenue de l'Eglise, avenue Saint Lazare et rue de la Vigne aux Vêques.

Dans le cadre de ce réaménagement, le monument aux morts sera déplacé près de la mairie et la statue de la vierge, située près du cimetière, sera rapprochée de la rue. Par souci pratique, les travaux d'effacement des réseaux le long de la piste cyclable seront effectués simultanément, par anticipation.

**EGLISE ST-CREPIN ET ST-CREPINIEN** : Madame BAIZEAU, architecte, a été retenue pour réaliser le diagnostic et le suivi des travaux nécessaires. Un appel aux dons est envisagé pour aider à établir le budget correspondant.

#### **REALISATIONS 2017**

- Rénovation de l'éclairage public dans le quartier de Brétigné.
- Achat d'un aspirateur de feuilles.

#### **ASSOCIATIONS**

- Un terrain de boules va être réalisé sur le site de Brétigné. Il répondra aux besoins d'une section de pétanque qui va être créée et rattachée au club de la vallée de l'Ardenne.
- Je veux ici remercier toutes les personnes qui, bénévolement, participent activement à des activités communales sous quelque forme que ce soit, portage, permanence, nettoyage et autres.

**RECENSEMENT** : Un recensement de la population communale aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Je vous remercie par avance de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

**SECTEUR JURIDIQUE** : Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, Madame Lucie VIGNERON a été nommée notaire et va s'établir au 3 avenue de l'église.

#### **VŒUX 2018**

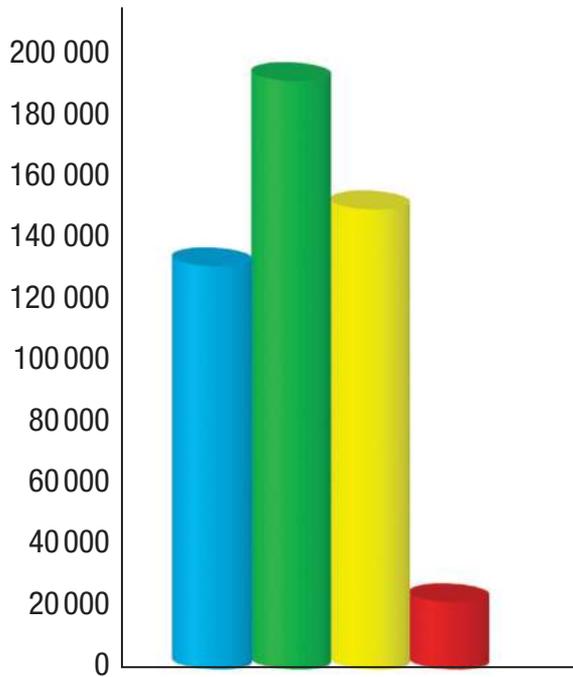
La cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au dimanche 7 janvier 2018. L'ensemble de la population est convié, salle du temps libre à 11H00.

Le Maire  
Gérard CHOPIN

## Compte administratif 2016

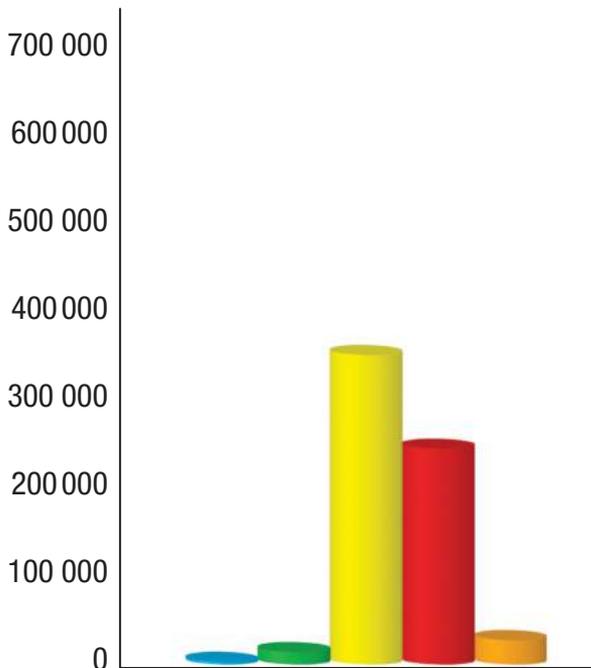
séance du 4 avril 2017

### Section de fonctionnement



**DÉPENSES.....504 871,70 €**

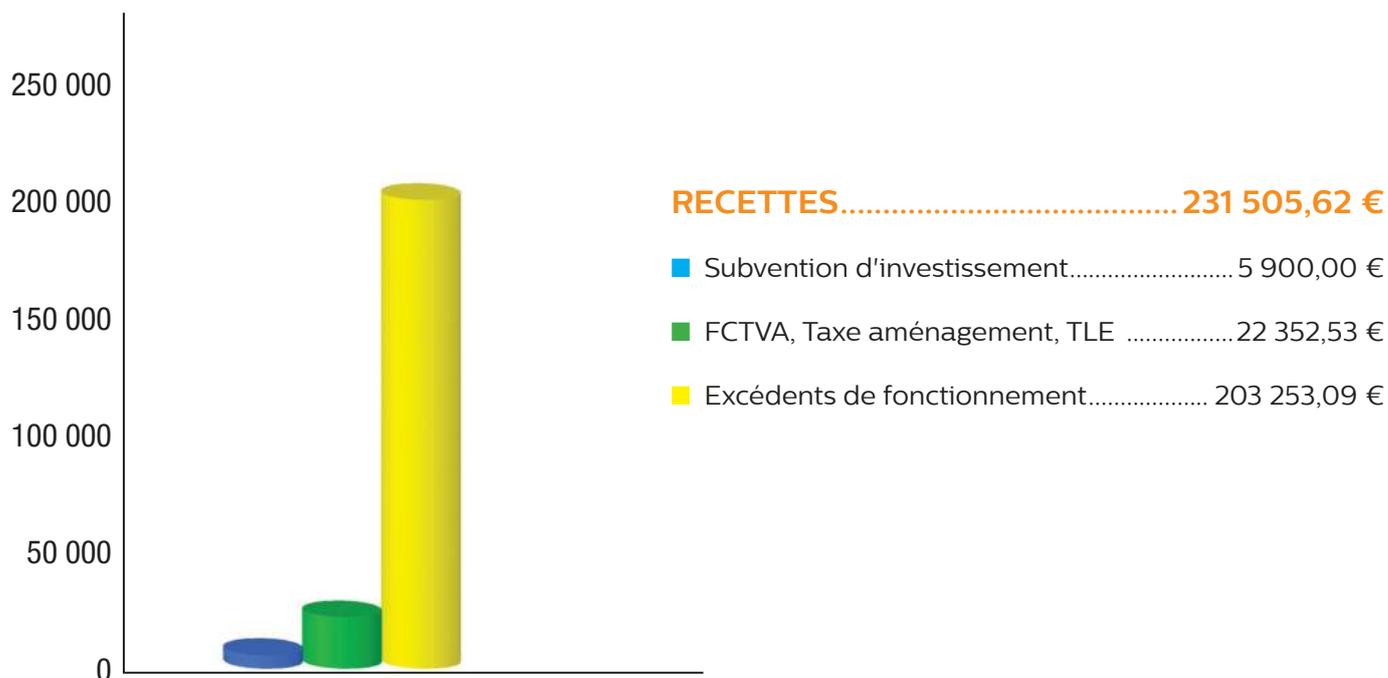
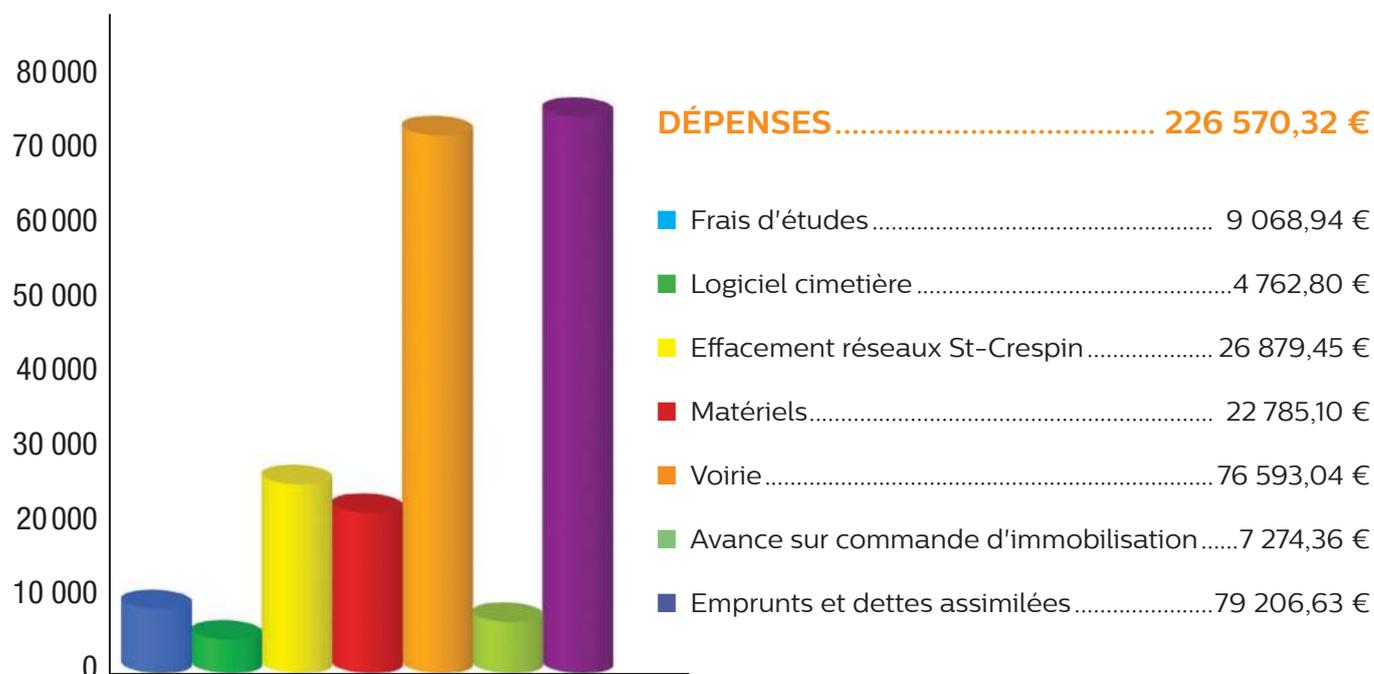
■ Charges à caractère général (électricité, carburants, petits équipements, prime d'assurance, publications, téléphone.)	.....	134 020,87 €
■ Charges de personnel (salaires et charge sociales des agents)	.....	195 641,80 €
■ Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations des élus, participations scolaires, subventions)	.....	152 925,90 €
■ Charges fin. et atténuation produits (intérêts des emprunts)	.....	22 283,13 €



**RECETTES.....702 375,58 €**

■ Atténuation de charges	.....	3 348,88 €
■ Produits des services (concessions cimetièrre, régies pêche et médiathèque,)	.....	15 508,62 €
■ Impôts et taxes (taxes foncièrre et d'habitation, dotation solidarité,)	.....	384 793,00 €
■ Dotations, subvention et participations (dotations d'état et subventions d'équipements)	.....	268 334,98 €
■ Autres produits de gestion courante et exceptionnels (loyers, locations de salle,..)	.....	30 390,10 €

## Section d'investissement



## Extraits des délibérations du 22 novembre 2016 au 24 octobre 2017

(pour plus de détails, vous pouvez consulter le site communal ou vous renseigner en mairie)

### Bâtiments et Terrains Communaux

#### ■ EGLISE PAROISSIALE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

- Dans le cadre de la rénovation de l'église, 3 architectes ont été consultés. Trois offres ont été reçues :

	Diagnostic TTC	Commentaires
L'atelier des patrimoines, Rennes	9 970 €	Offre incomplète et absence de proposition de maîtrise d'oeuvre
Baizeau Architecte, Rennes	15 600 €	
Ylex, Dinan	17 868 €	

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'architecte BAIZEAU ARCHITECTE. (20 juin 2017)

### Décisions du Maire par délégation

Ets VIEL de Drouges, débroussaillage des talus et fauchage des zones spécifiques : 5 441.40 € TTC (tous les ans pendant 4 ans (2017 à 2020)). Ets HAMARD de Rannée, 1509.60 € TTC remise aux normes sanitaires salle polyvalente et salle du temps libre. Ets HAMARD de Rannée, 996 € TTC chauffage vestiaire football. Ets HAMARD de Rannée, 3523.20 € TTC rénovation salles municipale et musique. Ets SAABE de Domloup, 14 202 € TTC pour le PATA 2017. Ets COLAS de Châteaugiron 9 514.93 € TTC : route de la Marquerie (voirie 2017). Ets COLAS de Châteaugiron, 74 436 € TTC programme voirie 2017. (23 mai 2017)

Acquisition d'un aspirateur de feuilles à 4609.56€ à Rougé motoculture (06 juillet 2017)

COMAT ET VALCO, 3 tables de pique-nique, 1 093.80 €. SDE 35, remplacement des lanternes HS n°101 avenue

de l'église et n°115 avenue de l'Ardenne 1 113.60 € (19 septembre 2017)

ALTI LOC location nacelle : 406.31 € + 739.31 € = 1 145.62 € (24 octobre 2017)



### Divers

#### ■ REVISION DES STATUTS DE VITRE COMMUNAUTE

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L5216-5 ; Vu la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015 ; Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » avec la communauté de communes du « Pays Guerçais », en intégrant au nouvel ensemble les communes de Bais et Rannée ; Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2015 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ; Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ; Vu la délibération n°189 du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016, relative à

la révision des statuts de Vitré communauté ;

Il est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté comme suit :

La communauté d'agglomération exerce l'intégralité des compétences suivantes :

#### ■ COMPETENCES

1. Développement économique et d'emploi
2. Aménagement de l'espace communautaire
3. Equilibre social de l'habitat
4. Politique de la ville
5. Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil
6. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
8. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
9. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
10. Politique sportive
11. Intervention complémentaire dans le domaine de l'animation culturelle
12. Prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours;
13. Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)
14. Nouvelles technologies, information et communication. Le Conseil Municipal adopte les modifications des statuts de Vitré Communauté et autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire. (22 novembre 2016)

■ **AVIS SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES UNITES D'ABATTAGE ET DE DECOUPE DE LA SAS GATINE VIANDES SITUÉES ZI LA BOUGEOIRE A LA GUERCHE DE BRETAGNE** - M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'enquête publique du 25 août 2017 au 6 octobre 2017 en ce qui concerne le projet d'augmentation de la capacité de production des unités d'abattage et de découpe de la SAS GATINE VIANDES situées ZI La Bougeoire à la Guerche de Bretagne.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à condition que les normes en vigueur d'un point de vue sanitaire

et social soient respectées. (19 septembre 2017)

■ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : AJOUT DE COMPETENCES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES RELATIVES A LA GEMAPI AU 01/01/2018** - L'intégration des compétences suivantes dans les statuts de la Communauté d'Agglomération est la première étape de cette réorganisation de l'action autour de la gestion du grand cycle de l'eau, il vous est proposé :

- d'acter le transfert automatique à Vitré Communauté des compétences obligatoires et d'ajouter un alinéa dans ses statuts, à compter du 01 janvier 2018, sous la forme suivante : « 5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement », conformément à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- d'approuver l'ajout des compétences optionnelles citées, ci-dessus, et d'ajouter dans les compétences facultatives des statuts de Vitré Communauté, à compter du 01 janvier 2018, un article comprenant :
  - la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, et la lutte contre l'érosion des sols ;
  - la lutte contre la pollution ;
  - la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
  - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- d'approuver cette modification des statuts de la Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal accepte les propositions énoncées ci-dessus. (19 septembre 2017)

## Enfant - Vie scolaire

■ **PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN** - Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2016-2017:

	Nombre d'élèves	Coût moyen Départemental
Maternelle	8	1 142 €
Primaire	13	374 €

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

Le Conseil Municipal décide de participer au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 13 998€. (22 novembre 2016)

■ **PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE LA PROVIDENCE** - Une demande de participation au fonctionnement de l'école La Providence de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2016-2017 :

	Nombre d'élèves	Coût moyen Départemental
Maternelle	10	1 142 €
Primaire	20	374 €

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire mais elle ne l'est pas concernant les élèves de maternelle et les charges à caractère social. Le Conseil Municipal décide de participer au coût de fonctionnement des élèves du primaire domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 7 480 €, de refuser de participer aux charges sociales et au coût de fonctionnement des élèves de maternelle du fait que Rannée est dotée elle aussi d'une école maternelle pouvant accueillir ces élèves. (22 novembre 2016)

■ **CEJ RENOUVELLEMENT CONVENTION** - M. le Maire présente la convention d'objectifs et de financement de la CAF « Prestation de Service 3<sup>ème</sup> Contrat Enfance et Jeunesse » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016

au 31 décembre 2019. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention. (17 janvier 2017)

■ **ECHEANCIER 2016/2017 OGE C RANNEE AEPEC DROUGES** - M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une circulaire du Préfet d'Ille-et-Vilaine donne chaque année, le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques qui permet de déterminer le coût de fonctionnement par élève des écoles privées. Le coût moyen est de : 374€ en élémentaire, 1 142€ en maternelle. Pour l'année scolaire 2016-2017, il est donc proposé de donner 374€ pour les enfants en classe élémentaire et 1142€ pour les enfants en classe de maternelle domiciliés à Rannée. M. le Maire précise qu'il faut prendre en référence l'effectif existant à la rentrée scolaire de septembre 2016, à savoir :

ÉCOLE SAINTE-ANNE RANNEE		ÉCOLE SAINTE-MARIE DROUGES	
MATERNELLES	ELEMENTAIRES	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
14	33	09	07
<b>TOTAL DES VERSEMENTS 2016-2017 : 41 226 €</b>			

Le Conseil Municipal valide le montant des participations de la commune pour l'année 2016-2017. (21 février 2017)

■ **PARTICIPATION AUX SEJOURS LINGUISTIQUES COLLEGE SAINT-JOSEPH** - Une demande de participation aux séjours linguistiques du collège Saint Joseph de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2016-2017 :

SÉJOURS	NOMBRE D'ÉLÈVES
ANGLETERRE	7
ESPAGNE	5

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune n'est pas obligatoire mais que cela fait plusieurs années qu'elle contribue aux séjours linguistiques. Le Conseil Municipal décide de participer aux voyages en Angleterre et en Espagne pour les élèves domiciliés à Rannée. Le montant est fixé à 29 € par élève et s'élèvera donc à 348 €. (21 février 2017)

■ **SUBVENTIONS 2016 PÊLE MÊLE** - M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 février 2016, il a été voté une subvention de 6 065.85 € au profit de l'association PELE-MELE pour 2016 (une subvention liée à la fréquentation du Centre de loisirs: 3 343.72 € et une subvention de fonctionnement : 2 722.13 €).

Au cours de l'année 2016, il a été versé 4 549.38 €. Au regard du nombre réel de fréquentations et du montant déjà versé à ce jour, la somme restant due se décline de la manière suivante :

Convention ALSH année 2016 (9,34€ x 494,5 journées)	4618,63 €
Fonctionnement 2016	2722,13 €
Sommes déjà versées (3 versements sur 4)	-4549,38 €
<b>Total somme due</b>	<b>2791,38 €</b>

Le Conseil Municipal décide d'accepter le montant définitif de la subvention pour 2016 à 7340.76 €. (21 février 2017)

■ **SUBVENTIONS CENTRE SOCIAL** - Le Centre Social de La Guerche de Bretagne a adressé sa demande de subventions pour l'année 2017.

	FONCTIONNEMENT	MULTI ACCUEIL	ESPACE JEUNE	ALSH	TOTAL
<b>RANNEE 2017</b>	11 000 €	7 548 €	1 946 €	2 847 €	23 341 €

Le Conseil Municipal décide de valider les montants précisés ci-dessus des participations 2017 de la commune. (21 février 2017)

■ **PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN** - Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche-de-Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2016-2017 :

	Nombre d'élèves	Coût	Charges a caractère social
<b>MATERNELLE</b>	9	1200 €	21 €
<b>PRIMAIRE</b>	13	445€	26 €

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social. Le Conseil Municipal décide de participer au coût de

fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée, le montant de la participation s'élèvera à 16 585 €, et de refuser de participer aux charges à caractère social. (4 avril 2017)

## Finances, Tarifs et Subventions

■ **SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET NON COMMUNALES** - M. le Maire propose de verser une subvention pour l'année 2017 aux associations communales et non communales suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES SUBVENTIONS	2017
Club de la Vallée de l'Ardenne	114.74 €
Symphonie Fleurie	510.91 €
Association des randonnées pédestres (ARP)	126.64 €
Association Saint-Lazare	190.51 €
Racing Club Rannée La Guerche (RCRG)	1542.46 €
Association des Anciens combattants (CATM)	53.06 €
Avenir Rannée Musique	1109.49 €
Festi Balade	126.64 €
Association des parents d'élèves (APEL)	662.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 437.20 €</b>

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES SUBVENTIONS	2017
Amicale Fédérée des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	50.00 €
Association de jumelage la Guerche - Ksiaz	58.00 €
ADMR	230.00 €
Outil en main	50.00 €
Les Restaurants du Cœurs en 2017 (Secours populaire en 2016)	50.00 €
DOJO Guerchais	50.00 €
Equi'Partage	50.00 €
CODEM de la Roche aux Fées	238.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>776.00 €</b>

Le Conseil Municipal accorde aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2017. (21 février 2017)

■ **IMPLANTATION D'UN LYCEE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE A JANZE** - Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'implantation d'un lycée public d'enseignement général et technologique à Janzé, pour une meilleure équité territoriale et une meilleure égalité des chances. (19 septembre 2017)

■ **PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OUDON** - M. le Maire rappelle que les syndicats des eaux fonctionnent grâce aux participations financières des collectivités. La somme totale nécessaire est répartie entre les communes en fonction du potentiel fiscal et de leur nombre d'habitants au prorata de la surface des communes comprise dans le périmètre du bassin. Le montant demandé est de 88.04 €. Le Conseil Municipal décide de participer au fonctionnement du syndicat mixte du Bassin de l'Oudon. (4 avril 2017)

■ **PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU SEMNON** - M. le Maire propose de valider la participation 2017 au Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon. Le montant est de 426,20 €. Le Conseil Municipal décide de participer au fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon. (4 avril 2017)

■ **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017** - M. FERRE, 1er Adjoint, présente les budgets primitifs 2017. Après avoir entendu les propositions reprises par M. le Maire, le Conseil Municipal décide de voter le budget de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 718 739.98 € et en section d'investissement à 970 204.20 €. La totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 est affecté au compte 1068, en section d'investissement pour 213 666.73 €, voter le budget assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 164 111.76€ et en section d'investissement à 151 848.62 €, voter le budget du lotissement Ardenne 2 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 12 942.32 € et en section d'investissement à 25 864.64 €, voter le budget du lotissement Ardenne 3 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 37 621.03 € et en section d'investissement à 68 896.42€, voter le budget de la ZA La Croix de la Barre qui s'équilibre en section de fonctionnement à 147 148.34 € et en section d'investissement à 283 640.68 €. Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2017. (4 avril 2017)

## ■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

M. FERRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2017. Le Conseil Municipal conserve les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit : taxe d'habitation : 15.23 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.99 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %. (4 avril 2017)

## ■ REPARTITION DU PRODUIT 2016 DES AMENDES DE

**POLICE** - Le 29 mai 2017, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant. La commune de Rannée a été retenue pour la réalisation des travaux suivants :

Nature des travaux	Localisation	Montant HT de l'opération	Subvention accordée
Signalisation des passages piétons, hors renouvellement	RD 47 avenue de l'église	44 400,00 €	4000,00 €

Nature des travaux	Localisation	Montant HT de l'opération	Subvention accordée
Aménagement de sécurité sur voirie	RD 47 avenue de l'église	156 500,00 €	4000,00 €

Nature des travaux	Localisation	Montant HT de l'opération	Subvention accordée
Aménagement piétonniers protégés le long des voies de circulation	RD 47 avenue de l'église	257 250,00 €	4000,00 €

Nature des travaux	Localisation	Montant HT de l'opération	Subvention accordée
Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation	RD 47 avenue de l'église	28 250,00 €	4000,00 €

Le Conseil Municipal accepte la somme de 16 000 € au titre des recettes des amendes de police- dotation 2016-programme 2017, s'engage exécuter les travaux ci-dessus mentionnés. (6 juillet 2017)

■ **FST 2017** - M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différents projets d'investissement que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2017 inscrits au budget communal :

Enrobé à froid : La Marquerie 7 929.11 € HT soit 9 514.93 € TTC, Les Grands Ormeaux, La Grimbaudière et La Franchère à 62 030 € HT soit 74 436 € TTC. Le montant total est de 83 950.93 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour bénéficier de la subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale – Voirie. (19 septembre 2017)

## ■ INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

- M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux arrêtés interministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990, une indemnité de conseil et une indemnité d'élaboration des documents budgétaires sont versées, annuellement, au receveur municipal et il convient de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal décide de verser à M. Didier CREAC'H l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour son montant habituel à partir du 1er janvier 2017. (19 septembre 2017)

## TARIFS MUNICIPAUX 2018

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2018 :

LOCATION DE SALLE		SALLE POLYVALENTE (80 personnes)			SALLE DU TEMPS LIBRE (270 personnes)			
		Avec ou sans cuisine	Salle 1	Salle 2	Sans cuisine	Avec cuisine	Salle 1	Salle 2
Journée	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	167 €	16 €	16 €	167 €	242 €	16 €	16 €
	Hors commune	242 €	16 €	16 €	242 €	363 €	16 €	16 €
Week-end et jours fériés	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	218 €	16 €	16 €	218 €	315 €	16 €	16 €
	Hors commune	315 €	16 €	16 €	315 €	472 €	16 €	16 €
Vin d'honneur	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	50 €	16 €	16 €	---	69 €	16 €	16 €
	Hors commune	69 €	---	---	---	109 €	16 €	16 €
Réunion concours ou exposition	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	50 €	16 €	16 €	69 €	---	16 €	16 €
	Hors commune	69 €	16 €	16 €	109 €	---	16 €	16 €
Autre	Club		---	---	63 €	---	---	---

## LOCATION DU PODIUM

Le Conseil Municipal conserve les tarifs de 2017 à savoir :

	8 m <sup>2</sup>	Panneaux Suppl. (2m <sup>2</sup> )	Cautiion
Associations	4 gratuités */ an puis 30 €	2 €	300 €
Particuliers	50 €	4 €	300 €

\*sont considérés comme « divers commune » les particuliers payant une taxe d'habitation ou ayant leur siège économique à Rannee.

## LOCATION HALL DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

Le Conseil Municipal accepte que le hall de la Salle du Temps Libre soit loué pour un vin d'honneur lorsque la Salle Polyvalente est occupée et que la Salle du Temps Libre est disponible. La décision de réserver le hall est envisageable qu'au moment de la manifestation, afin de ne pas entraver une éventuelle location de la Salle du Temps Libre.

Les tarifs de location du hall pour un vin d'honneur

seront les mêmes que ceux appliqués pour la salle polyvalente, soit 50 € pour les « divers commune », 69€ pour les « hors commune ».

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2018.

## LOCATION DE L'AMPLIFICATEUR

Le Maire informe le Conseil que l'amplificateur est installé à la Salle de Brétigné.

Le Conseil Municipal conserve le tarif de 2017 à savoir 30,00 € pour les particuliers et associations pour l'année 2018.

## CONCESSIONS EN TERRE ET CINERAIRES

Le Conseil Municipal conserve les tarifs de 2017 à savoir :

Concession en terre :

	30 ANS	50 ANS
ADULTE	300 €	500 €
ENFANT	50 % du prix de la concession adulte = 150 €	50 % du prix de la concession adulte = 250 €

## Concession cinéraire :

	15 ANS	30 ANS	50 ANS
<b>EMPLACEMENT + CAVURNE</b>	150 € + prix de la cavurne (se renseigner auprès de la mairie)	300 € + prix de la cavurne (se renseigner auprès de la mairie)	500 € + prix de la cavurne (se renseigner auprès de la mairie)

■ **REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018** - M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal institue la redevance pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif. La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe :

- la partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

- la partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour les abonnés au service : prime fixe de 57 € HT et 1,60 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé. Pour les non-abonnés au service : prime fixe de 57 € HT et un forfait des 25 m<sup>3</sup> d'eau est appliqué par habitant du foyer (le prix du m<sup>3</sup> étant fixé à 1,60 € HT. (21 novembre 2017)

## Personnel

■ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT ENTRE VISSEICHE ET RANNEE** - La convention de mise à disposition partielle de l'agent de la médiathèque entre Visseiche et Rannée arrive à échéance le 31 décembre 2016. M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle convention. L'agent du patrimoine sera mis à disposition pour une durée hebdomadaire de 11,67 H.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de mise à disposition partielle d'un agent de la médiathèque entre Visseiche et Rannée pour une durée d'un an, à raison de 11,67 H par semaine, renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans, à compter du 1er janvier 2017, autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire. (22 novembre 2016)

■ **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2017** - Le Conseil Municipal décide de renouveler le dispositif argent de poche pour l'année 2017 et dit que le montant alloué au dispositif sera de 2 000 €. (21 février 2017)

■ **PRIMES DE FIN D'ANNEE** - M. le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est versée tous les ans aux agents de la commune. Il précise que les agents ne bénéficient pas de treizième mois. Il propose une évolution de ces primes de 2 %.

Le Conseil Municipal fixe comme suit le montant de la prime de fin d'année pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels et mis à disposition (au prorata du temps travaillé) : Agents à temps complet 491 €, Agents à 11,66/35ème 163 €, Agents à 17/35ème : 238 €, Agents à 8,5/35ème : 118 €. (24 octobre 2017)

## Urbanisme - Impôts

■ **DIA 13 AVENUE DE L'EGLISE** - M. le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 13 avenue de l'Eglise déposée par Maître Pierrick ANDRE et cadastrée AA 213 (prix de 81 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (22 novembre 2016)

■ **DIA 36 AVENUE DE L'EGLISE** - M. le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 36 avenue de l'Eglise déposée par Maître ODY Pascal et cadastrée AA 32 (prix de 90 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (22 novembre 2016)

■ **DIA 7 AVENUE SAINT LAZARE** - M. le 1er adjoint au Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 7 Avenue Saint Lazare déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée : AB 6 et AB 7 (prix de 90 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (13 décembre 2016)

■ **DIA 6 ET 8 RUE DES FLEURS** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 6 et 8 rue des Fleurs déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée AA 159 et 160 (prix de 65 000 €, hors

frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (17 janvier 2017)

■ **DIA 12 AVENUE DE L'ETANG** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 12 avenue de l'Etang déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée AA 105 (prix de 158 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (17 janvier 2017)

■ **OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DOCUMENTS D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** - Vu l'article 136 II de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) n°2014—366 du 24 mars 2014 aux termes duquel la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi (c'est-à-dire le 27 mars 2017). Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que la Commune a engagé la révision de son PLU et dispose d'un document d'urbanisme (PLU), Et Considérant que la Commune entend conserver la compétence « documents d'urbanisme » afin de définir, à son échelle, les évolutions de son territoire et maîtriser son urbanisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d'agglomération à compter du 27 mars 2017 ; dit que la présente délibération sera transmise pour information à Vitré Communauté. (17 janvier 2017)

■ **DIA 4 RUE DE LA ROCHE AUX FEES** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 4 rue de la Roche aux Fées déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée AA 166 (prix de 17 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (21 février 2017)

■ **REVISION DU PLU : DIAGNOSTIC AGRICOLE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE** - M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme mutualisée avec la commune de Drouges, il est obligatoire de réaliser

divers études, notamment le diagnostic agricole. La Chambre d'Agriculture de Bretagne est en mesure de réaliser cette étude pour le compte des communes et a été consultée à cet effet. Un cahier des charges de diagnostic agricole ainsi qu'une convention d'étude est soumise à signature des deux communes. Le coût global s'élève à 3.660 € HT (2 140 € ht pour notre commune).

Le Conseil Municipal valide le cahier des charges présenté par la chambre d'agriculture, adopte la convention d'étude pour la réalisation du volet agricole du diagnostic économique des communes de Rannée et Drouges. (21 février 2017)

■ **DIA 9 RUE DE BRÉTIGNÉ** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 9 rue de Brétigné déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée AA 284 (prix de 103 000€, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (21 février 2017)

■ **DIA 5 AVENUE DE L'ARDENNE** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 5 Avenue de l'Ardenne déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée AA 134 (prix de 58 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (4 avril 2017)

■ **DIA 4 RUE DE LA ROCHE AUX FEES** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 4 rue de la Roche aux fées déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée AA 367 (prix de 5000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (4 avril 2017)

■ **AMENAGEMENT DU BOURG : CHOIX DU DEVIS POUR LA VIDEO-INSPECTION DES RESEAUX** - M. le Maire informe le conseil municipal que les futurs travaux d'aménagement du centre bourg nécessitent que soit réalisée une inspection des réseaux par caméra. Suite à la consultation de 3 entreprises, M. le Maire présente les devis reçus : JAN ENVIRONNEMENT : 2 043 € TTC, A3sn : 3 162 € TTC, Le blanc Environnement : 3426 € TTC

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise JAN ENVIRONNEMENT pour un montant TTC de 2 043 € TTC. (4 avril 2017)

■ **DIA 3 AVENUE DE L'EGLISE** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 3 Avenue de l'église déposée par Maître Pascal ODY et cadastrée AA 152 (prix de 20 000 €, hors frais

de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (20 juin 2017)

**■ PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLU DE LA COMMUNE DE RANNEE – DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION** – M. le Maire rappelle au Conseil municipal les différentes évolutions du PLU en vigueur depuis son approbation initiale : par une délibération en date du 16 juillet 2008, le conseil municipal de Rannée a approuvé le PLU et que ce dernier a fait l'objet depuis d'une modification le 21 janvier 2014.

M. le Maire présente également l'intérêt pour la commune de réviser son PLU. En effet, en vue de favoriser le renouvellement urbain et l'accueil de nouveaux habitants par un développement urbain maîtrisé, préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durables. Aussi, il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune. De plus, l'agglomération de Rannée est soumise au périmètre défini au titre des Monuments Historiques. Il convient, en application de l'article R621-93 du code du patrimoine d'étudier l'opportunité d'adapter ce périmètre, en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal décide :

1. de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
2. de valider les motifs et les objectifs de la révision générale du PLU, à savoir :
  - Respecter les engagements du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré et rester compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré actuellement en cours de révision depuis le 25 février 2015 ;
  - Permettre à la commune de répondre aux objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes de Vitré Communauté ;
  - Renforcer la protection des espaces agricoles et naturels, notamment des zones humides et des cours d'eau conformément au SAGE Vilaine ;
  - Maîtriser la consommation d'espace et l'évolution positive démographique de la commune ;
  - Assurer la restructuration de l'agglomération et un développement harmonieux du bourg en favorisant la mixité sociale et urbaine, en limitant l'étalement urbain et en stoppant le développement urbain linéaire en direction de la Guerche-de-Bretagne ;
3. de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L132-7 et suivants, L153-11 et suivants, R153-2 et suivants du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
4. de fixer les modalités de concertation prévues aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme de la façon suivante :
  - La concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision du PLU. Elle débutera le jour de la parution de la publicité de la présente délibération et se terminera le jour où le conseil municipal délibérera pour tirer le bilan de la concertation et arrêtera le projet de révision du PLU ;
  - Les informations générales sur la concertation et le PLU et les documents référents au PLU de la commune (porter à connaissance, diagnostic et plan d'aménagement et de développement durables) seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leurs réalisations ; ils seront consultables en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture. Un registre prévu à cet effet permettra de recueillir les observations et suggestions diverses ;
  - Affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études qui sera chargé de la révision du PLU, faisant apparaître les orientations et les schémas relatifs au contenu du PLU et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) ;
  - Organisation de réunions publiques d'information en fonction de l'évolution des études. Les lieux, dates et heures seront fixés ultérieurement et communiqués par voie de presse (Ouest France et Journal de Vitré) ;
  - Rédaction d'articles sur l'avancement du projet de révision, affichage en mairie et dans le journal municipal.
5. de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'État ;
6. de solliciter la mise à disposition des services

déconcentrés de l'État prévue à l'article L132-5 du code de l'urbanisme ;

7. De confier au cabinet d'urbanisme URBA, mandataire du groupement, la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
8. de solliciter une compensation financière de l'Etat pour les dépenses entraînées par les études liées à la révision du PLU (L132-15 du code de l'urbanisme);
9. d'inscrire en section d'investissement du budget de la commune, les dépenses exposées pour les études de la révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi que pour la numérisation du cadastre (L132-16 du code de l'urbanisme), que ces dépenses ouvrent droit aux attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. (20 juin 2017)

■ **DIA 20 RUE GEORGES BIZET** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 20 rue Georges Bizet déposée par Maitre Pascal ODY et cadastrée : AA 218 (prix de 174 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (19 septembre 2017)

■ **DIA 15 RUE DE BRETIGNE** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 15 rue de Brétigné déposée par Maitre Pascal ODY et cadastrée : AA 362 (prix de 35 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (19 septembre 2017)

■ **DIA 17 AVENUE DE L'ARDENNE** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la

Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 17 Avenue de l'Ardenne déposée par Maitre Pascal ODY et cadastrée AA 141 (prix de 85 000 €, hors frais de notaire). Le Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain. (19 septembre 2017)

■ **CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ADS** - M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention relative au service commun d'instruction des ADS. Le Conseil Communautaire du 7 juillet 2017, après avis du bureau des Maires du 22 mai 2017, a validé l'avenant n°1 de la convention qui lie les communes de Vitré Communauté au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les évolutions portent sur la suppression de la mission de « contrôle de conformité », la simplification avec seulement 2 niveaux de conventionnement, la réduction du coût de revient à 180 € l'équivalent PC pour 2016.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention (24 octobre 2017)

■ **TAXE D'AMENAGEMENT 2018** - M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations. Les communes doivent fixer un taux avant le 30 novembre de l'année N-1 pour une applicabilité au 1er janvier de l'année suivante. Il doit être fixé dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux à 1,5 % et de ne pas mettre en place d'exonérations. (24 octobre 2017)

## Voiries et Réseaux

■ **CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE SUIVI ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** - La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration. Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017-2020, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération

forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. (22 novembre 2016)

■ **ACQUISITION D'UN CONTENEUR VERRES ET D'UN CONTENEUR PAPIERS ET TERRASSEMENT** - M. le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs reçus par le SMICTOM Sud Est 35 en ce qui concerne l'acquisition d'un conteneur verres et d'un conteneur papiers

fourniture + livraison + pose	VERRE	PAPIERS	Total
COUT POUR 1 AERIEN (financement smictom)	1 100 €	1 280 €	4 535 €
COUT POUR 1 SEMI ENTERRE	3 450 €	3 465 €	
<b>plus-value commune</b>	<b>2 350 €</b>	<b>2 185 €</b>	8126 €
COUT POUR 1 ENTERRE	5 211 €	5295 €	
<b>plus-value commune</b>	<b>4 111 €</b>	<b>4015 €</b>	

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un conteneur verres et un conteneur papiers semi enterrés pour un montant de 4 535 € HT. M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer un terrassement relatif aux travaux engendrés par l'acquisition d'un conteneur verres et d'un conteneur papiers semi enterrés ; il présente le devis reçu par l'entreprise MALECOT pour un montant de 1 588.50 € TTC. Le Conseil Municipal VALIDE l'offre reçue par l'entreprise MALECOT pour le terrassement. (22 novembre 2016)

## ■ REVISION DES PLU RANNEE ET DROUGES : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

- Cet appel à candidature a été effectué dans le cadre d'une procédure mutualisée avec la commune de DROUGES. Trois bureaux d'études ont fait une offre pour réaliser l'étude de révision du P.L.U :

- NEOTEC URBA 60 180 € HT dont 33 960 € HT pour la commune de Rannée
- ATELIER D'YS 81 100 € HT dont 46 500 € HT pour la commune de Rannée
- QUARTA 83 620 € HT dont 49 387.50 € HT pour la commune de Rannée

La commission propose de retenir le cabinet NEOTEC URBA, son offre répondant au cahier des charges. Le Conseil Municipal retient le Cabinet NEOTEC URBA pour l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de RANNEE, pour un prix HT de 33 960 €. (13 décembre 2016)

## ■ DECLASSEMENT ET CLASSEMENT D'UNE VOIE EXISTANTE ET CLASSEMENT DE VOIES NOUVELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

- Le déclassement de la RD 178 en voie communale comprise entre la limite intercommunale avec Drouges et le carrefour avec la RD 47 ouest puis entre le carrefour avec la rue Saint-Lazare et la limite intercommunale avec La Guerche de Bretagne située avant le carrefour giratoire de la Garenne soit une longueur de 2 410 m, dont 238 m en propriété partagée avec la commune de La Guerche de Bretagne.

■ **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR** - M. le Maire expose que le projet d'aménagement du centre bourg de Rannée dont le coût prévisionnel s'élève à 508 000 € HT soit 609 600 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

DEPENSES		
	Montant HT	Montant TTC
Terrassment Voirie	417 600.00 €	501 120.00 €
Signalisation	4 400.00 €	5 280.00 €
Bordures	86 000.00 €	103 200.00 €
<b>Total</b>	<b>508 000.00 €</b>	<b>609 600.00 €</b>

- le déclassement de la RD 95 en voie communale comprise entre la VC 8 dite de la Ronde et le carrefour avec la RD 178 au lieu-dit « la Bécannièr » soit une longueur de 240 m en propriété partagée avec la commune de Drouges.

- le déclassement de la RD 47, dénommée rue de Brétigné, en voie communale comprise entre le carrefour avec la RD 178 et le carrefour avec la rue Saint-Lazare soit une longueur de 278 m.

- le classement dans le domaine communal de la VC 9 dite de la Bussonière rectifiée au droit de l'ouvrage d'art de la Gaudinière soit une longueur de 167 m.

- le déclassement du domaine communal et le classement dans le domaine départemental de la rue Saint-Lazare entre le carrefour avec la RD 178 et le carrefour avec la rue de Brétigné soit une longueur de 144m.

Ce transfert s'étend à la totalité de l'emprise de la route entre les limites précitées. La limite d'emprise, qui inclut la chaussée proprement dite et ses dépendances, coïncide avec les limites de propriété.

Le Conseil Municipal décide de recevoir la somme de 108 603,65 € toutes taxes comprises correspondant à la remise à niveau des RD déclassées, somme de laquelle est déduite, dans le même principe, la remise à niveau de la voirie communale reclassée en voirie départementale qui incombait à la commune. (13 décembre 2016)

## ■ DEMANDE D'ACCES SENTIER PEDESTRE

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'un habitant de Rannée (M. MORIN) sollicite l'accès au sentier pédestre qui se situe le long du merlon afin d'accéder aux parcelles ZB 29 et 30. Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. MORIN à accéder au sentier pédestre mentionné ci-dessus, précise qu'en cas de détérioration dudit sentier, M. MORIN devra procéder à la remise en état immédiate de ce dernier. (17 janvier 2017)

RECETTES	
DETR (estimation)	120 000.00 €
Fonds de concours Vitré Communauté (estimation)	138 000.00 €
Amendes de police (estimation)	10 700.00 €
Région (estimation)	40 000.00 €
Autofinancement (fonds propres)	50 000.00 €
Emprunt	250 900.00 €
<b>Total</b>	<b>609600,00 €</b>

Le Conseil Municipal arrête le projet d'aménagement du centre bourg de Rannée, adopte le plan de financement exposé ci-dessous et sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). (21 février 2017)

■ **SDE 35 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT BRETIGNE** - Le SDE 35 a adressé un nouveau calcul prévisionnel concernant les travaux de rénovation d'éclairage public au niveau du lotissement Brétigné. Le montant prévisionnel s'élève à 16 147 €. Le Conseil Municipal valide le montant prévisionnel pour les travaux de rénovation d'éclairage public au niveau du lotissement Brétigné. (21 février 2017)

■ **AMENAGEMENT DU BOURG : CHOIX DU DEVIS POUR LA VIDEO-INSPECTION DES RESEAUX** - M. le Maire informe le conseil municipal que les futurs travaux d'aménagement du centre bourg nécessitent que soit réalisée une inspection des réseaux par caméra. Suite à la consultation de 3 entreprises, M. le Maire présente les devis reçus : JAN ENVIRONNEMENT : 2 043 € TTC, A3sn : 3 162 € TTC, Le blanc Environnement : 3426€TTC  
Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise JAN ENVIRONNEMENT pour un montant TTC de 2 043 €. (4 avril 2017)

■ **AMENAGEMENT DU BOURG : SIGNATURE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION DE L'AMENAGEMENT DE LA RD 47** - Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg de Rannée, la commune envisage d'aménager la traversée de l'agglomération et notamment de la RD n° 47. L'aménagement se développera sur une longueur de 270 mètres et la largeur de la chaussée sera de 5.50 mètres avec bordures franchissables.  
Les principales caractéristiques des aménagements successifs seront les suivants :  
- réalisation de stationnements perpendiculaires à la RD 47,  
- création d'un mini giratoire de 8 mètres de rayon avec 3 passages piétons,  
- réalisation d'une piste cyclable de 1.50 mètres de largeur côté sud de la RD 47.  
La participation financière totale par le Département au titre de la prise en charge de la couche de roulement en enrobés et des purges s'élève à 13 800 € HT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention. (20 juin 2017)

■ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG : CHOIX DES OFFRES** - Afin d'engager les travaux d'aménagement du bourg, la commune de Rannée a décidé de procéder à une consultation d'Entreprises sous forme d'une procédure adaptée avec publicité préalable.  
Les travaux se décomposent en 3 lots de travaux :  
• Lot 01 : Terrassement – Voirie – Assainissement EP  
• Lot 02 : Réhabilitation Assainissement EU  
• Lot 03 : Espaces verts

Option n° 1 : réalisation des trottoirs en enrobé noir au lieu enrobé de couleur					
Option n° 2 : réalisation des traversées piétonnes en résine pépite au lieu du pavés collés					
		Tranche ferme	Tranche optionnelle	option n° 1	option n° 2
Lot 01	Colas Centre Ouest	532 837,58 €	60 098,11 €	-37 360,00 €	-49 770,00 €
Lot 02	Vidéo injection	17 190,00 €			
Lot 03	Sarl Lardeux Frères	8 531,57 €	365,00 €		
Total Tranche ferme		<b>558 559,15 €</b>			
Total Tranche ferme et tranche optionnelle			<b>619 022,26 €</b>		
Total Tranche ferme et Tranche optionnelle et avec option n° 1				<b>581 662,26 €</b>	
Total Tranche ferme et Tranche optionnelle et avec option n° 2					<b>569 252,26 €</b>
Total Tranche ferme et Tranche optionnelle et avec option n° 1 et 2					<b>531 892,26 €</b>

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission et attribue le marché à :

**TRANCHE FERME**

- l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour le lot n° 1 Terrassement – Voirie – Assainissement EP, pour un montant de 532 837,58 € HT ;
- l'entreprise VIDEO INJECTION pour le lot n°2 Réhabilitation Assainissement EU, pour un montant de 17 190 € HT.

- l'entreprise Sarl LARDEUX FRERES pour le lot n° 3 Espaces verts pour un montant de 8 531.57 € HT.

## TRANCHE OPTIONNELLE

- l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, pour le lot n° 1 Terrassement – Voirie Assainissement EP, pour un montant de 60 098.11 € HT ;
- l'entreprise Sarl LARDEUX FRERES pour le lot n° 3 Espaces verts pour un montant de 365 € HT.

## OPTION NUMERO 1 ET 2

- l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour le lot n° 1 Terrassement – Voirie Assainissement EP, pour un montant de - 37360 € HT pour l'option 1 et - 49 770 € HT pour l'option 2;

**SOIT UN TOTAL DE 531 892.26 € HT**

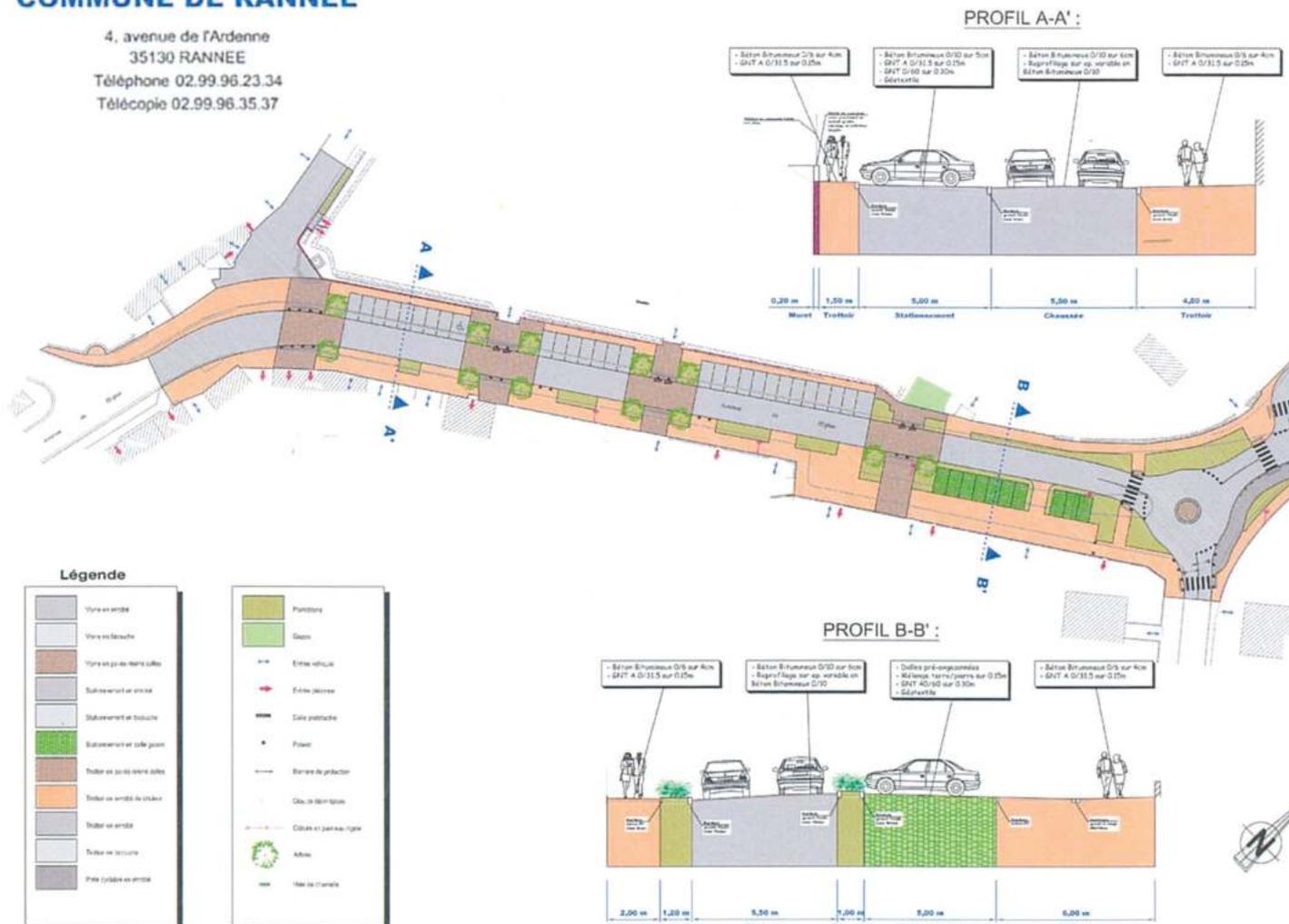
Le Conseil autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants.

■ **AMENAGEMENT DU BOURG : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SDE 35** - Le SDE 35 a adressé un calcul prévisionnel concernant les travaux de rénovation d'éclairage public au niveau de la rue Saint Lazare et de l'Eglise. Le montant prévisionnel s'élève à 25 895.50 €. Le Conseil Municipal valide le montant prévisionnel. (24 octobre 2017)

■ **VALIDATION EFFACEMENT DE RESEAUX ET ECLAIRAGE PISTE CYCLABLE ROUTE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE** – M. le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de mandat concernant l'effacement de réseaux de la route départementale n° 178 à La Croix de la Barre ainsi que le tableau de financement.

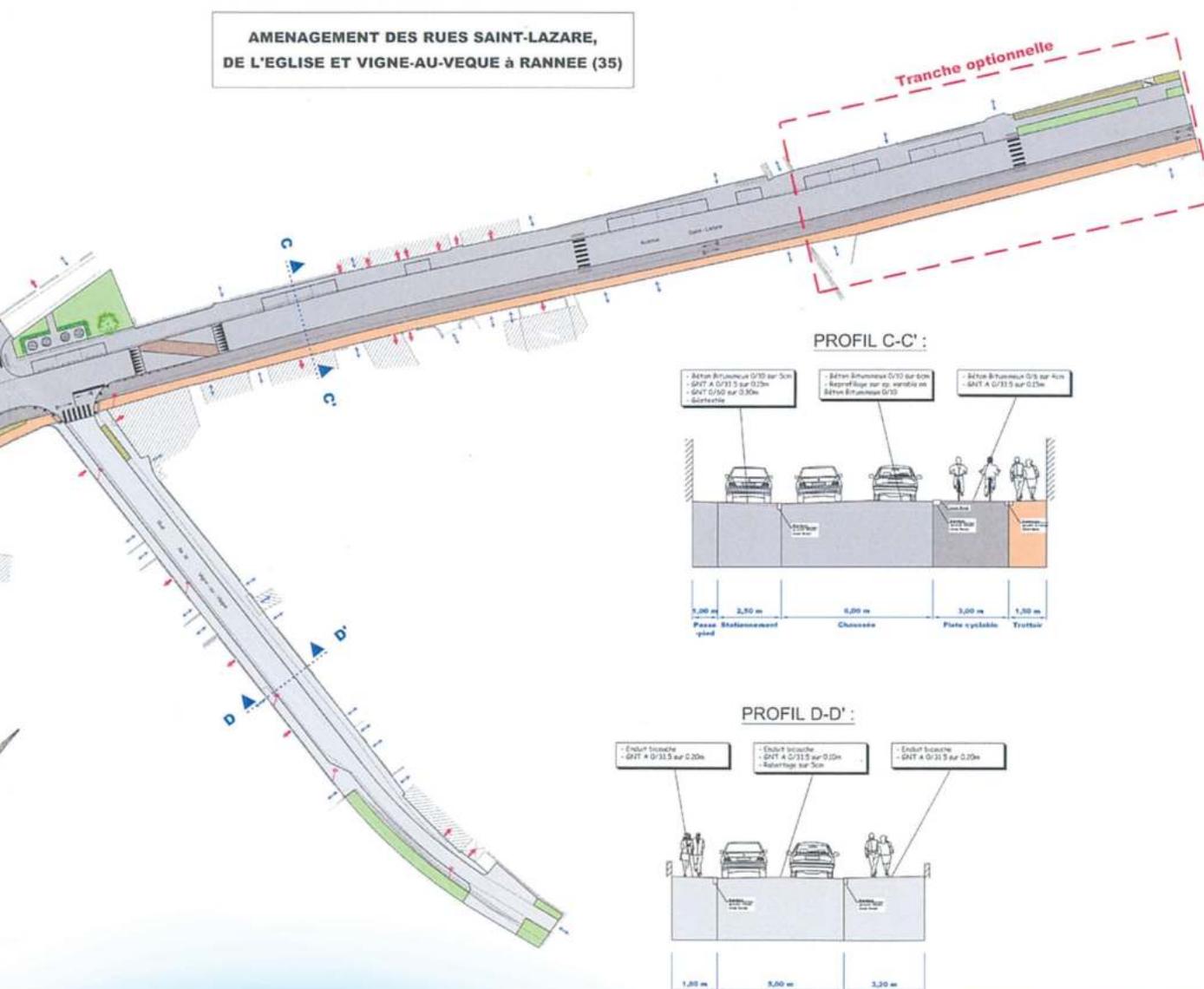
## COMMUNE DE RANNEE

4, avenue de l'Ardenne  
35130 RANNEE  
Téléphone 02.99.96.23.34  
Télécopie 02.99.96.35.37



ESTIMATION DES TRAVAUX A REALISER				
	Réseaux électriques	Eclairage public	Télécom	Total Travaux
Montant HT révisé eet arrondi	121 100,00 €	36 600,00 €	35 900,00 €	193 600,00 €
TVA	24 220,00 €	7 320,00 €	7 180,00 €	38 720,00 €
Montant TTC	145 320,00 €	43 920,00 €	43 080,00 €	232 320,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES				
<b>Montant subventionnable</b>	121 100,00 €	36 600,00 €		157 700,00 €
au taux de	40%	66,5%		
Montant des subventions	48 440,00 €	24 339,00 €		72 779,00 €
TVA avancée par le maître d'ouvrage	24 220,00 €	7 320,00 €		31 540,00 €
Reste à charge bénéficiaire	72 660,00 €	12 261,00 €	43 080,00 €	128 001,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	145 320,00 €	43 920,00 €	43 080,00 €	232 320,00 €
<b>Rappel à charge bénéficiaire</b>	72 660,00 €	12 261,00 €	43 080,00 €	128 001,00 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention et valide le tableau de financement du SDE 35 présenté ci-dessus. (24 octobre 2017)



## Programme voirie 2017

La Marquerie avec Moussé coût de l'opération -----	9514,93€
La Franchere -----	530m
La Graimbaudières -----	1254m
Les Grands Ormeaux -----	1380m
Coût de l'opération -----	74 436,00 €
Coût total-----	83 950,93 €
Pata -----	15 000,00€
Panneaux de voirie -----	789,49€
Rehausse voirie -----	88,46€

Jean Pierre QUEGUINER  
3ème Adjoint  
06.78.12.09.14

## Le 11 Novembre

Cette cérémonie du 11 novembre 2017 fut un peu particulière puisque c'est la dernière fois qu'elle se déroulait en ce lieu habituel en haut du bourg. En effet, dans le cadre de l'aménagement du bourg le monument aux Morts, en concertation avec les AFN-CATM, va être déplacé à côté de la mairie, symbole même de la République et de ses valeurs pour lesquelles ces combattants se sont battus.

Ce transfert permettra de gagner en sérénité et recueillement lors des cérémonies



## Pourquoi devenir Citoyen de la Paix ?

Première et Seconde guerre mondiales, Indochine, Algérie, Liban, Ex-Yougoslavie, Afghanistan, aujourd'hui Mali et Centrafrique...

Ces engagements des Armées Françaises ne doivent pas nous laisser indifférents, même s'ils sont lointains, dans le temps ou dans l'espace. Derrière ces conflits, ce sont des hommes et des femmes, jeune le plus souvent, qui nous ont permis, par leur engagement, volontaire ou par devoir, par leurs sacrifices, de préserver notre cadre de vie, nos familles, notre Nation...Aujourd'hui, plus que jamais retrouvons-nous ensemble derrière notre drapeau BLEU, BLANC, ROUGE.

Aujourd'hui, les derniers Poilus de la Première Guerre Mondiale sont morts et les derniers combattants de la Seconde Guerre approchent ou dépassent tous les 90 ans. Il importe pourtant que le souvenir de leurs actes, de leur abnégation et de leur courage, que le témoignage de la guerre, leur survivent pour éviter aux générations futures de connaître les mêmes affres.

Les Vétérans ne pouvant plus à eux seuls assurer cette mission, il nous incombe à nous « CITOYENS »

ordinaires, de reprendre leur flambeau pour, à notre tour, témoigner et transmettre aux jeunes générations la mémoire des sacrifices des combattants et des victimes civiles. C'est la raison d'être des « Citoyens de la Paix », intégrés à la section locale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre.

Nous avons à témoigner de ces moments de vérité auprès des jeunes générations qui ont le droit de savoir, afin qu'elles ne disent pas un jour, lorsque nous ne serons plus là « ils ne nous avaient rien dit ».

Cette nouvelle section bénéficie du soutien de la Municipalité.

Nous invitons toutes les personnes intéressées, homme ou femmes, à prendre contact auprès du Président des la section ACPG-CATM... de la commune.

Extrait de l'article de C. DEROUINAUX, tiré de la revue Trait d'union CPG-CATM-TOE veuves et citoyens de la paix d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor n° 407 juillet 2016,

## Le mot de la députée

Bonjour à toutes et à tous,

Le 18 juin dernier, les électeurs de la 5<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine



© Assemblée nationale – 21/06/2017

m'ont élue. J'en suis honorée et fière.

J'ai conscience de la grandeur de la mission qui m'est confiée et j'ai à cœur de la mener à bien tout au long de mon mandat. Je partagerai mon temps entre Paris et notre territoire, entre les différentes missions qui incombent aux député(e)s : Voter les lois, contrôler l'action du gouvernement et évaluer les politiques publiques sur le terrain. Je vais donc aller à la rencontre de tous les acteurs du territoire que sont les citoyens, les élus, les entreprises et les associations parce que j'ai la conviction que nous voterons des lois pertinentes et adaptées aux réalités de terrain que si nous écoutons et prenons en compte l'expertise d'usage. Il me faut remonter les actions inefficaces

et les situations injustes mais aussi soutenir et valoriser les bonnes pratiques qui sont nombreuses sur notre circonscription. Je crois à la preuve par l'exemple et à la contagion des bonnes pratiques.

Ma permanence est située à Vitré mais je ne manquerai pas d'organiser régulièrement des temps d'échange sur l'ensemble de la circonscription. Je serai d'ailleurs près de chez au mois de janvier prochain.

**Christine Cloarec,**  
**députée de la 5<sup>e</sup> circonscription**  
**d'Ille et Vilaine**

5 rue de la Briqueterie  
35500 VITRE  
02 99 96 24 42  
contact@christinecloarec.eu

## SYNDICAT Intercommunal des Eaux

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt (SIEFT) a pour compétence la distribution de l'eau potable aux abonnés de ses communes adhérentes. Ainsi la commune de Rannée est desservie en eau potable par le SIEFT. Afin d'assurer un service de qualité, le SIEFT engage chaque année des travaux d'amélioration du réseau de distribution en eau potable.



L'année 2017 a été marquée par la mise en fonctionnement d'un nouveau réservoir sur la commune de

Janzé et de l'optimisation de la distribution sur ce secteur. L'investissement s'élève à 4 millions d'euros HT, partagé entre la construction de l'ouvrage et la mise en place d'environ 6 kilomètres de canalisation d'adduction. Ces travaux bénéficieront aux communes de Janzé, Brie, Amanlis, Essé et Corps Nuds.

En parallèle des travaux ci-dessus, un programme de renouvellement de canalisation a été réalisé sur les années 2016 et 2017 pour un montant de 3,5 millions d'euros HT. Ces travaux bénéficieront aux abonnés des communes de Thourie, Le Theil de Bretagne, Retiers, Forges la Forêt, Gennes sur Seiche, Saint Germain du Pinel, Piré sur Seiche, Le Sel de Bretagne, Ercé en Lamée, Saint Sulpice des Landes, Lalleu, Bais, Chelun et La Guerche-Rannée-Martigné-Ferchaud dans le cadre de la déviation.

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Composantes de la facture d'un abonné domestique de 120 m <sup>3</sup>	
1 <sup>er</sup> janvier 2017	
Exploitant	99.74
Collectivité	142,64
Agence de l'eau prélèvement	4.80
Syndicat Mixte de Gestion 35	20.40
Total HT	267.58
TVA	14.72
<b>TOTAL euros TTC</b>	<b>282.30</b>

## Médiathèque Municipale de Rannée

4 avenue de l'Ardenne - 02.99.96.09.46 - Mediatheque.ranee@gmail.com

[www.rouedad-portesdebretagne.net](http://www.rouedad-portesdebretagne.net)

Mardi : 17h30/19h00 / Mercredi : 10h30 /12h00 et 15/17h00 / Samedi : 10h30 /12h00 et 15h/17h00

Le Rouedad, c'est un réseau de 5 médiathèques, La Guerche-de-Bretagne, Domalain, Moulins, Rannée et Visseiche, un choix parmi plus de 38.000 livres, 1.500 DVD, 1.500 CD. L'adhésion est familiale et coûte 11 € pour une année. Une navette achemine toutes les 2 semaines les réservations des lecteurs.

La médiathèque de Rannée, c'est une équipe de 26 personnes dont 24 bénévoles, qui s'occupent des ouvertures au public, des accueils de classes, du portage de livres, des animations d'activités manuelles, ...

Initiation à l'informatique : afin de répondre au mieux aux demandes, la médiathèque propose :

- Un lundi sur deux, quatre créneaux de 45 minutes (13h30/14h15 ; 14h15/15h00 ; 15h00/15h45 ; 15h45/16h30) en individuel et sur inscription. Information et inscription par mail ou téléphone.

### Les animations en 2017



## RENSEIGNEMENTS UTILES

**MAIRIE** Tél : 02.99.96.23.34 - Fax : 02.99.96.35.37  
E Mail : mairie.rannee@wanadoo.fr Site Internet : www.rannee.com

**Secrétaire de Mairie :** Florence JEGOU  
**Adjoint Administratif :** Myriam CLOUHET GAILLARD  
**Horaires d'ouverture :** lundi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,  
mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et le samedi de 08h30 à 11h00

### Permanences sur rendez-vous :

Gérard CHOPIN, Maire : du lundi au samedi  
Guy FERRÉ, 1er Adjoint chargé des finances, de la communication et de la prévention sécurité  
Karine BODIN, 2ème Adjointe chargée des affaires sociales, de la vie associative, des sports, des loisirs et de la culture  
Jean-Pierre QUEGUINER 3ème Adjoint chargé des services techniques et de l'aménagement des espaces ruraux et urbains, du développement durable et assainissement

## Architecte- Conseils

Le Département met à disposition des particuliers un service gratuit de conseil en architecture et en urbanisme (CAU 35) au travers de son réseau d'architectes-conseillers. Monsieur Pascal LESOURD, architecte conseils, vous reçoit, sur rendez-vous auprès des mairies de Vitré, Bais, Louvigné de Bais/Châteaubourg, La Guerche, et Domalain. Les permanences sont affichées sur le panneau à l'extérieur de la mairie.

## Culte

**Presbytère de la Guerche :**  
02.99.96.22.10 - Abbé Joseph SICOT  
**Office à Rannée :**  
messe le samedi à 18h00  
**Permanence de la Paroisse :**  
salle paroissiale de La Guerche 25, rue Neuve  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

## Médiathèque

**Responsable :** Karine BODIN  
**Salariées :** Myriam VERGER,  
Myriam CLOUHET GAILLARD  
**Ouverture :**  
mardi de 17h30 à 19h00  
mercredi et samedi de 10h30 à 12h00  
et de 15h00 à 17h00  
**Adresse :** 4 avenue de l'Ardenne  
tél. : 02.99.96.09.46

## Enseignement

**Ecole Sainte Anne**  
25 avenue de l'Ardenne tél : 02.99.96.27.18  
e mail : rpiranneedrouges@gmail.com  
**Directeur :** Philippe GARNIER  
**Garderie :** de 07h30 à 18h30  
(enfants à partir de 2 ans)

## Associations

**A.C.P.G. - C.A.T.M.**  
RICHER Pierre 02 99 96 24 51  
**A.P.E.L.(Ass. Parents Ecoles Libres)**  
VALLE-OLIVRIE Nathalie 06 12 06 59 37  
**A.R.R.P. (Ass. Rando. Péd. Rannée Drouges Moussé)**  
LEPAGE BRUNO 02 99 96 38 04  
**ASSOCIATION SAINT-LAZARE**  
LARDEUX Francis 02 99 96 32 53  
**AVENIR-RANNEEN MUSIQUE**  
MUSIQUE MOREL Laurent 06 23 98 28 58  
FESTI-BALADE FERRE Camille 02 99 96 19 49  
**CLUB DE LA VALLEE DE L'ARDENNE**  
BECAN Annick 02 99 96 32 40  
**O.G.E.C. (Organisation et Gestion des Ecoles Catholiques)**  
BRIANTAIS Catherine 02 99 96 00 30  
**R.C.R.G. - RACING CLUB**  
LEVEQUE Maurice 06 46 20 14 91  
OLLIVRY Martial 06 76 73 74 94  
**RANNEE SYMPHONIE FLEURIE**  
FILATRE Noël 02 99 96 24 48

## QUELQUES SERVICES PROPOSES PAR VITRE COMMUNAUTE

### LA MAISON DU LOGEMENT

47, rue Notre Dame - 35500 VITRE - Tél. : 02 99 74 02 87 - Fax : 02 99 74 01 13

Horaires d'ouverture au public : Lundi au jeudi 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00 , Vendredi 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h

La Maison du Logement regroupe en un seul endroit différents professionnels de l'habitat. Via sa plateforme numérique, la maison du Logement propose un parcours adapté pour chaque projet (investissement, construction, achat, rénovation, vente, location)

### EMPLOI ET INSERTION

Vitré Communauté est un pilote des actions menées en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle grâce à son développement économique. Ces actions sont réalisées par plusieurs structures partenaires auxquelles Vitré Communauté participe financièrement en tant que gestionnaire direct ou en participant à l'organisation ou au suivi du service :

La Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation professionnelle : cette structure regroupe plusieurs partenaires agissant pour l'insertion et la formation professionnelle, les demandeurs d'emploi et le développement des entreprises. Les partenaires de la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Professionnelle sont localisés place du Champ de Foire à Vitré.

Contact : 02 23 55 79 61

### LES TRANSPORTS

Vitré Communauté assure plusieurs services de transports pour les scolaires, pour les déplacements urbains et les transports à la demande, Taxi.com. La Communauté d'agglomération propose également un service qui permet de desservir le parc d'activités d'Etelles : Etv.com.

### L'ENVIRONNEMENT

Les services de Vitré Communauté réalisent des actions en faveur de la protection de l'environnement et des paysages. Parmi les actions phares :

L'aménagement de parcs d'activités de qualité environnementale avec notamment la gestion différenciée des espaces verts publics.

Le copilotage (avec le Syndicat Intercommunal de Bassin Versant de la Vilaine Amont, le Smictom Sud Est 35 et des partenaires associatifs) de la charte «Jardiner au Naturel, ça coule de source». 14 jardineries sont engagées.

La promotion et la mutualisation de méthodes et matériels alternatifs au désherbage chimique. En savoir plus dans la page «Entretenir sans polluer».

La valorisation de la randonnée 73 circuits de randonnées pédestres, équestres et cyclo sont répertoriés sur le territoire de Vitré Communauté. Ils sont valorisés dans

le nouveau guide de randonnée, en vente à l'Office de tourisme du pays de Vitré et au bureau d'information touristique de La Guerche de Bretagne (5 €). Les fiches détaillées des circuits sont téléchargeables sur la page « randonnées ».

Les Vélo Promenades - Vitré Communauté propose également de sillonner la campagne vallonnée à bicyclette, au travers de circuits en boucle, jalonnés, qui empruntent des petites routes à faible circulation automobile, et lorsque cela est possible, des tronçons de voie verte. 5 circuits traversent le territoire de Vitré Communauté, au départ des communes de : Argentré-du-Plessis, Châteaubourg, Louvigné-de-Bais, La Guerche-de-Bretagne et Marcillé-Robert. Les parcours disponibles dans Google maps, et les fiches promotionnelles sont disponibles à l'accueil de l'Office de tourisme du pays de Vitré, de Vitré Communauté et dans les mairies concernées.

### L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Créer et faire contrôler son assainissement autonome...c'est contribuer à la qualité de l'eau.

Vitré Communauté a mis en place un Service d'assainissement non collectif, le SPANC.

En effet, la loi du 3 janvier 1992, complétée par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, qui répartit les obligations entre usagers et collectivités locales, impose aux communes ou leurs groupements (comme ici Vitré Communauté) d'assurer les différents contrôles liés à l'assainissement autonome en organisant un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Quant aux particuliers, ils sont responsables de la mise en œuvre de l'entretien des ouvrages : ils doivent veiller à ce que les installations soient maintenues en bon état de fonctionnement, notamment en faisant vidanger périodiquement la fosse toutes eaux par une entreprise agréée. Un contrôle de fonctionnement est effectué par les services de Vitré Communauté en charge du SPANC.

### LA JEUNESSE

De nombreuses structures et actions offrent activités et solutions pour les jeunes.

Des animations pour les 11/17 ans pendant les vacances scolaires : camps sportifs, journées de loisirs et de jeux sportifs. Organisation par le service des sports de Vitré Communauté.

Les Points Information Jeunesse : espaces d'information et de services pour les jeunes, à Argentré-du-Plessis, Châteaubourg, La Guerche-de-Bretagne et Vitré.

Agir Jeunes : Valoriser un de vos talents ? Développer votre créativité ? Vous investir dans une action innovante ? Concrétiser une idée qui vous tient à cœur ? Votre projet peut obtenir un coup de pouce financier de Vitré Communauté grâce au fond initiative jeune. Il faut avoir entre 15 et 30 ans. Le projet peut être porté individuellement

ou de manière collective. Il n'a pas de but lucratif. Il favorise la solidarité et/ou le développement local. Parlez-en avec un(e) animateur-trice des Points Information Jeunesse.

La Bourse Internationale Jeunes : vous avez entre 16 et 30 ans, vous habitez sur le territoire de Vitré Communauté et voulez vivre une expérience ailleurs (solidarité, travail, chantier,...) ? La Bourse internationale Jeunes accompagne les projets à l'étranger et dans les DROM.

Le Service Civique Volontaire - Le SCV propose des missions d'intérêt général de 6 mois minimum à des jeunes de 16 à 25 ans. Il permet de leur donner un tremplin vers l'emploi et l'insertion dans la vie sociale. Ces missions sont rémunérées pour les 16/25 ans. Elles sont ouvertes aussi aux plus de 25 ans volontaires mais sans rémunération. Vitré Communauté propose régulièrement des missions

Le dispositif "Argent de poche" - Le principe est simple : les communes proposent des missions de 3 heures à des jeunes de 16 à 18 ans dans la limite de 5 missions / mois. Chaque chantier de 3 h est indemnisé 15 €. Les jeunes sont encadrés par un agent de la commune ou un élu. Ces missions permettent aux jeunes de s'investir dans leur commune tout en gagnant un peu d'argent.

Le club TELI recense des offres pour : un stage, un job d'été, un emploi, une place au pair, une mission de bénévolat, un compagnon de voyage pour votre tour du monde, un co-locataire pour partager vos frais de logement à l'étranger. Une mine d'or pour les jeunes qui souhaitent partir à l'étranger quelques semaines ou quelques mois. Des conseils et des dossiers pratiques sont aussi à votre disposition pour organiser votre départ et votre séjour.

## SERVICE GRATUIT.

Les PIJ mettent à votre disposition des documents pour organiser votre séjour à l'étranger.

Staj.fr. Les jeunes ont bien souvent des difficultés à trouver des stages. Les entreprises ayant des offres ne sont pas toujours bien connues. Les Points Information Jeunesse de Vitré Communauté et la MEEF du pays de Vitré ont donc créé cet outil regroupant l'offre et la demande.

## LA PRÉVENTION

Vitré Communauté coordonne des actions de prévention et de citoyenneté. Ces actions s'inscrivent pour certaines dans le "Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance" dit CISPD. Il s'agit d'une instance de concertation avec de nombreux acteurs du territoire intervenant en matière de prévention, d'éducation et de sécurité.

## SMICTOM

Avec la livraison des bacs pucés et la mise en place de la taxe incitative, le système de facturation va changer. C'est-à-dire : moins nous produisons de déchets, moins la facture sera importante ; il faudra penser à retirer son bac après enlèvement car même vide, le bac sera prélevé la semaine suivante. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à me contacter ou le SMICTOM au 02.99.74.44.47.

Jean-Pierre QUEGUINER  
3<sup>e</sup> Adjoint - 06.78.12.09.14

## Etat civil 2016/2017

### Naissances

09 novembre 2016 -----  
Kaly VANPOUCHE  
18 novembre 2016 -----  
Léandre BILLON  
27 mars 2017 -----  
Maël DOREAU  
07 avril 2017 -----  
Kensy MARTINEZ  
02 mai 2017 -----  
Léo DAVID  
26 août 2017 -----  
Naïm BEN ALI  
27 octobre 2017 -----  
Adonys ODOT MAURIN  
19 novembre 2017 -----  
Arthur SANTOS RODRIGUES  
24 novembre 2017 -----  
Hugo MALINGE

### Mariages

18 février 2017 -----  
Julien MAHIEU et Stéphanie LOISEAU  
30 juin 2017 -----  
Jean-Charles LAIRY et Cassandre DECREÉ  
15 juillet 2017 -----  
Laurian LARGE et Stéphanie CHEVALIER  
15 juillet 2017 -----  
Adrien JOURDAN et Déborah COQUET  
29 juillet 2017 -----  
Corentin PARFAIT et Myriam LOISEAU  
12 août 2017 -----  
Romain HOUEIX et Mélissa GRIMAUD-TOULGOAT  
16 septembre 2017 -----  
Loïc BECCAN et Aurélie VAN CAUTEREN

### Décès

31 octobre 2016 -----  
Claude PEUROIS  
11 janvier 2017 -----  
Robert BORGEOT  
15 janvier 2017 -----  
Roger HERISSET  
30 janvier 2017 -----  
Geneviève RESTIF  
10 mars 2017 -----  
Marie-Josèphe TAUVRY  
11 juillet 2017 -----  
André GUÉRIF  
16 août 2017 -----  
Marie Thérèse ROUGET  
11 septembre 2017 -----  
Alexandre JARNO





## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution de l'État au budget des communes



Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation



Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces  
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

## Classe 07 RANNÉE



PHOTO Jacques GUINGUENE - Retiers

## L'ECOLE de Rannée et Drouges



Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), regroupant les écoles Sainte Anne de Rannée et Sainte Marie de Drouges, compte également 2 associations APEL

(Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et 2 associations OGEC (Organisme de Gestion d'un Etablissement Catholique).

Depuis la rentrée 2017-2018, Philippe GARNIER, assure la fonction de chef d'établissement du RPI dans son ensemble. Poursuivant le même objectif, les OGEC et APEL des deux écoles mettent en place des initiatives communes.

Ainsi, deux actions communes sont organisées cette année au sein des APEL :

La vente de chocolats afin d'aider les parents à financer le projet Cirque de cette année.

La collecte de papier qui se déroule de manière générale le 1er samedi de chaque mois de 10 à 12h00 dans les écoles de Drouges et Rannée ; parents d'élèves mais également habitants des communes apportent leurs papiers, journaux, et autres prospectus. Les permanences sont assurées par les parents d'élèves. Le papier est ensuite vendu à une entreprise de tri. Résultat, en juin dernier, la 1ère benne a rapporté plus de 1 000 €. Un succès grandissant ! Cet argent est ensuite utilisé afin de soutenir les achats de matériels pédagogiques de chaque école (informatique, loisirs, manuels scolaires, matériel de motricité...).

### Calendrier des manifestations organisées par les APEL pour l'année 2017-2018

#### SOIRÉE DE L'ÉCOLE, à la mi-novembre,

salle de Brétigné

Soirée organisée par l'APEL et l'OGEC. Les bénéfices permettent de soutenir l'OGEC dans son rôle auprès de l'école.

#### PROJET CIRQUE, du 22 au 26 janvier 2018,

salle de Brétigné

Les APEL apporteront leur soutien au projet cirque avec la vente de CHOCOLATS de NOËL, action commune avec l'APEL de Drouges. Un beau projet qui concernera tous les élèves du RPI.

**GOÛTER DE NOËL, dernier vendredi avant les vacances de Noël,** cour de l'école. Visite du Père Noël dans les classes et animations pour les enfants, gouter partagé avec les parents



pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent activement pour notre école.

**SOIREE CHOUCRUTE, samedi 24 février 2018,** salle des fêtes de Drouges. 70 % des bénéfices sont reversés à l'OGEC de Drouges, les 30 % restant sont reversés sous forme d'aides aux parents pour financer les sorties scolaires, spectacles ou autres



**PORTES OUVERTES** des écoles de Drouges et Rannée, au printemps 2018

**RALLYE PEDESTRE** à Drouges, le samedi 2 juin 2018. 70 % des bénéfices sont reversés à l'OGEC de Drouges, les 30 % restants sont reversés sous forme d'aides aux parents pour financer les sorties scolaires, spectacles ou autres ...



**KERMESSE DIMANCHE 1er JUILLET 2018,** espace de Brétigné. Les familles se dépassent pour faire en sorte que cette journée dédiée aux enfants soit réussie ! Chaque secteur prépare son char pour le défilé avec un départ de l'école programmé à 11h30. Ensuite une multitude de jeux et d'activités

est proposée dont la balade à poney, la fabrication de pain... Une journée dans la bonne humeur, pour offrir aux enfants de notre école des souvenirs impérissables. Cette année le cirque sera le thème central.

**L' A.P.E.L. ne vit et n'est représentative que grâce à la présence des parents, à leur engagement et à leur action bénévole. Son souffle et son**

**dynamisme reposent sur eux. Porteurs de convictions fortes. Ils donnent de leur temps libre avec la volonté d'oeuvrer au service des enfants et de leur famille.**

**C'est pourquoi, il est important chaque année, que de NOUVELLES PERSONNES viennent rejoindre le conseil d'administration pour étoffer le groupe.**

**l'équipe A.P.E.L**

**Voici L'équipe A.P.E.L. de l'école Sainte Anne :**

Présidente : Nathalie OLIVRIE,

Trésorière : Céline CORNEE,

Vice-Trésorière : Lucile CHEDEMAIL,

Secrétaire : Céline LAVEISSIERE,

Vice-secrétaire : Valérie HALOUZE,

Membres : Marina LEBRONZE et Marianne HARDY.

Pour tout contact : apel-ranee@orange.fr



## ARP - Association de randonnées pédestres

### Sortie à Le Bourgneuf-la-Forêt (avril 2017)

Pour cette sortie en Mayenne, 43 randonneurs étaient présents pour découvrir les beaux chemins creux et les paysages verdoyants du circuit de l'Aumarin. Les chemins fleuris, l'odeur de l'ail sauvage et un soleil très présent nous ont prouvé que le printemps était bien là.



### Randonnée à Erquy et les Hôpitaux (juin 2017)

45 randonneurs pour ce déplacement dans les Côtes-d'Armor sur la côte de Penthièvre. Le matin fut consacré à la découverte du port d'Erquy qui abrite une flottille d'environ 80 chalutiers ; il est connu comme la « capitale » de la coquille Saint-Jacques, pêchée dans la baie de Saint-Brieuc.

Egalement, une randonnée sur le sentier côtier permet d'admirer les paysages maritimes. L'après-midi, profitant de la marée basse, nous pûmes atteindre l'îlot Saint-Michel et grâce à un guide bénévole, connaître l'histoire de la construction (1881) et de la rénovation dans les années 1980-1990 de cet édifice. La journée se termina par un goûter sur la plage.



### Randonnée sur l'île de Tatihou (septembre 2017)

Nous étions 58 à braver les vents de la Manche pour découvrir d'abord, Saint-Vaast-la-Hougue et ses remparts construits par Vauban. Après le pique-nique au bord de la mer, sous le soleil, avec une bande de mouettes qui ont fait le

spectacle, nous avons embarqué sur un bateau amphibie ; cette drôle d'embarcation est capable de rouler sur le fond de la mer, ce qui permet de faire aussi la traversée à marée basse. Ce bateau nous a débarqués sur l'île de Tatihou. Nous avons pu découvrir la tour Vauban (1694) inscrite au patrimoine de l'Unesco. A l'intérieur des remparts : une chapelle, un magasin à poudre et une ancienne caserne devenue un restaurant. Et, également, un musée, un jardin botanique et un atelier de charpente navale où sont restaurés des bateaux traditionnels. Nous avons pu apercevoir le fort de l'Illet qui abrite de nombreuses sortes d'oiseaux. Pour conclure cette journée de découverte, nous sommes revenus sur le continent à pied, cela va

se sont déplacées lors de ces balades au cours des mois de mai, juin et juillet.



de soi, profitant de la marée basse et en traversant les parcs à huîtres.

### Les randos du mercredi

L'ARP a renouvelé en 2017 les rendez-vous du mercredi soir. A partir de 19h30, les habitants du Pays de La Guerche peuvent se rencontrer par



l'intermédiaire de sorties organisées sur nos circuits. Chaque mercredi a son départ soit à Rannée, Drouges ou Moussé. Cette année se sont rajoutés les communes d'Arbrissel et la dernière a eu lieu à La Selle-Guerchaise. Un pique-nique au bord de l'étang communal a cloturé ce programme des mercredis. Quarante-huit personnes en moyenne

L'opération est renouvelée en 2018. Réservez dès maintenant vos mercredis soirs !

### Bureau de l'ARP 2017-2018

Président : Bruno LEPAGE

Vice-présidents : Ferdinand GUILLET et Josy NARAS

Secrétaire : Bernard DIARD

Secrétaire adjointe : Maryvonne BOUTEMY

Trésorier : André MARCHAND

Trésorière adjointe : Maryvonne JÉGU

Membres : Marcel JOLAINE, Didier PAILLARD,

Daniel DAVID, Daniel GABÉ, Gaëlle GUYOMARD

### Proposition de programmation randonnées 2018

- **14 janvier** :

Boistrudan, circuit des vieux chemins 9,5 et 12 km

- **18 février** :

Vergeal, circuit les Korrigans 12 et 8 kms

- **25 mars** :

Saint Senoux, circuit Gambré Montserrat 13 et 7 km

- **22 avril** :

avec les randonneurs de Retiers sur nos sentiers avec un circuit le matin, un circuit l'après-midi.

- **3 juin** :

Bagnoles de l'Orne, journée et déplacement en car

- **7 juillet** :

forêt de Rennes à Liffré, 13 et 10 km

- **9 septembre** :

Noirmoutier, circuit des Moulins

- Renouvellement des balades du mercredi avec la même organisation

**Adhésion : 11€ par personne, 18€ pour un couple**

**Renseignements : Bruno LEPAGE 06.20.48.16.15  
ou Ferdinand GUILLET 02.99.96.42.57**

## Club de la vallée de l'Ardenne

Nous faisons deux repas dans l'année : juin et septembre ; en septembre, les 80 et 90 ans sont fêtés (fleurs pour les femmes et coffret dégustation pour les hommes).

Tous les ans, le club propose les activités suivantes : 2 concours de belote, 18 clubs (belote, scrabble, palets, marche et vélo) environ tous les quinze jours, et 11 bals, le 2ème vendredi de chaque mois (sauf juillet).

Cette année, nous avons lancé la « gym douce » : 22 personnes participent le jeudi (sauf pendant les vacances scolaires) à la salle de Fitness de La Guerche (prêtée gratuitement par la Mairie de La Guerche).

La chorale « L'hermine joyeuse » chante dans dix maisons de retraite entre janvier et mai.

Annick BÉCAN tél. : 02.99.96.32.40

Une nouvelle section va se créer au sein de l'association du Club de la Vallée de l'Ardenne. Ainsi vous pourrez jouer à la pétanque sur des nouveaux terrains, derrière l'ancien cellier à Brétigné. Actuellement 21 personnes sont inscrites. La section sera uniquement du loisir, il n'y aura pas de championnat.

Jean-Pierre QUEGUINER  
06.78.12.09.14



## Symphonie fleurie

Symphonie Fleurie est une association qui propose aux Rannéens de commander, sur une liste, des fleurs et des vivaces. Cela permet à chacun de fleurir son jardin, son parterre, ses jardinières et son balcon. Tout cela à des prix très abordables. L'embellissement de son cadre de vie aide aussi à se sentir mieux, avec soi même et avec les autres. Pensez-y et rendez-vous au printemps prochain...



## Tous pour la vie

140 marcheurs ont répondu présents lors de cette 24<sup>ème</sup> participation de la commune de Rannée avec le renfort de Drouges, Moussé et Domalain. L'intérêt pour cette manifestation de solidarité ne faiblit pas et les organisateurs et bénévoles de Janzé sont toujours enthousiastes de nous accueillir chaque année. Galettes saucisses, crêpes et cidre étaient servies au complexe de Brétigné à Rannée.

Un chèque de 714 € correspondant aux bénéfices de 2016 et 474 € de dons 2017 ont été remis à l'association TOUS POUR LA VIE de Janzé.

**La mobilisation contre le cancer ne doit pas faiblir. Rendez-vous en 2018 !**



## Avenir Rannéen Musique



### Dates à retenir :

**03 février 2018** : soirée galette cidre (salle polyvalente de LA GUERCHE DE Bgne) – inscriptions et réservation sur [www.avenir-ranneen.fr](http://www.avenir-ranneen.fr)

**06 mai 2018** : Fête de Printemps (modélisme, exposition de véhicules anciens et de prestige, bourse d'échanges miniature et artisanat)

**23 juin 2018** : 27<sup>ème</sup> Rallye Vélo



### Fête de printemps





RACING CLUB RANNÉE LA GUERCHE

Le RCRG a 25 ans. Créé en 1992, avec l'objectif de faire progresser les jeunes afin de leur permettre de jouer à des niveaux de compétition intéressants, le bilan après un quart de siècle sur ce sujet précis est très positif.

En 2017/2018, les catégories jeunes évoluent toutes dans les championnats régionaux, plus précisément en R2, nouvelle appellation signifiant deuxième niveau régional.

Pour ce qui est des plus petits, une école de foot fonctionne plusieurs jours par semaine en fonction de l'âge des enfants concernés :

- U13 les mercredis et vendredis, matchs le samedi.
- U11 les mardis et mercredis, matchs le samedi.
- U9 les samedis matin, séance ou plateau.
- U7 les samedis matin, séance ou plateau.

Au total, plus de 150 enfants fréquentent ladite école de foot. Chez les « aînés » l'équipe fanion, après cinq saisons passées au sommet de la pyramide régionale de 2011 à 2016, elle opère, elle aussi, en R2 après avoir manqué d'un rien un retour en R1 à l'issue de la dernière saison. Lors de celle-ci, le RCRG a atteint le 8<sup>e</sup> tour de la coupe de France, ce qui constitue sa meilleure performance dans cette compétition à ce jour. Les autres équipes, seniors et vétérans, évoluent dans les championnats départementaux.

Le RCRG, c'est plus de 450 personnes, incluant joueurs, dirigeants, arbitres, éducateurs, dont une quinzaine de diplômés, et bénévoles.

Pour consulter le site internet du club : [www.racingclubbranneelaguerche.com](http://www.racingclubbranneelaguerche.com)



## MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES 2018

### A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre/Combattants Algérie-Tunisie-Maroc)

Dimanche	04/02/2018	Galette des Rois
Mardi	08/05/2018	Commémoration du 8 mai et vin d'honneur
Samedi	01/09/2018	Méchoui
Dimanche	11/11/2018	Commémoration du 11 novembre et repas

### A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

Samedi et dimanche	30/06 & 01/07/2018	Kermesse
Samedi	17/11/2018	Soirée choucroute

### A.R.P. (Association de Randonnées Pédestres)

Vendredi	21/09/2018	Assemblée Générale
----------	------------	--------------------

### AVENIR RANNEEN (Musique)

Samedi	03/02/2018	Soirée galette (salle polyvalente à La Guerche)
Samedi et dimanche	05 et 06/05/2018	Fête du Printemps
Samedi	24/11/2018	Sainte Cécile

### CENTRE SOCIAL ALSH

du 09/07 au 03/08/2018 Accueil (installation 6, 7 et 8 juillet 2018)

### CLASSES

Samedi	15/09/2018	Classes 8
--------	------------	-----------

### CLUB DE LA VALLEE DE L'ARDENNE (Retraités)

2018 CLUB le mercredi (SP) :	03 et 24/01, 21 et 28/02, 28/03, 04 et 25/04, 16 et 30/05, 13 et 27/06, 04, 18 et 25/07, 22 et 29/08, 26/09, 03 et 24/10, 28/11	
2018 BAL le vendredi (STL et CLUB (SP) :	12/01, 09/02, 09/03, 13/04, 11/05, 08/06, 10/08, 14/09, 12/10, 16/11, 14/12	
Mercredi	17/01/2018	Assemblée générale et repas
Mercredi	07/02/2018	Crêpes
Mercredi	14/03/2018	Concours de belote inter-club
Mercredi	21/03/2018	Gai savoir
Mercredi	06/06/2018	Repas
Mercredi	05/09/2018	Repas
Mercredi	21/11/2018	Concours de belote inter-club
Mercredi	19/12/2018	Bûche de Noël

### COURIR POUR LA VIE POUR CURIE

Samedi et dimanche	06 et 07/10/2018	Repas
--------------------	------------------	-------

### FESTI-BALADE

Samedi	23/06/2018	Rallye vélo
--------	------------	-------------

### MISSIONS SOCIALES

Mercredi	14/11/2018	Repas des 70 ans et +
----------	------------	-----------------------

### RCRG (Football)

Samedi	31/03/2018	Soirée choucroute
Samedi	25/08/2018	journée club

### SAINT LAZARE (Transport scolaire)

Mardi	12/06/2018	Repas
-------	------------	-------

## Centre Social

Après un mois de juillet bien rempli, c'est l'heure du bilan au centre de loisirs de Rannée ouvert pour 18 enfants par jour âgés de 3 à 11 ans. 34 enfants différents ont fréquenté la structure qui a affiché complet toute la saison. Il s'agissait de créer un environnement bienveillant. Avec un leitmotiv pour l'équipe encadrante composée de 2 animatrices : apprendre le savoir vivre ensemble et prendre le temps de faire, dans ce monde où tout va souvent trop vite. Des valeurs que les enfants

ont eu tout loisir de développer au travers des diverses activités comme par exemple le tissage, le modelage, le cirque, la photo, le vélo, les grands jeux, la cuisine... ainsi que les sorties à la piscine, l'accrobranche et le zoo. Rendez-vous est donné pour de prochaines aventures...





## ZOOM sur une entreprise...

La municipalité a décidé de faire découvrir les entreprises de la commune. Chaque année, dans le bulletin, une entreprise vous sera présentée. Alors que l'entreprise **LARDEUX FRERES** fête ses 70 ans, c'est celle qui a été choisie. **la commission communication.**

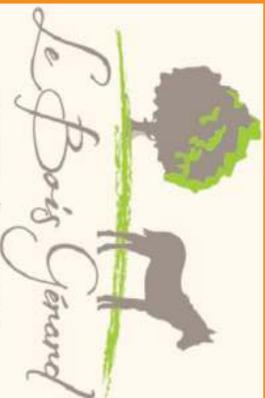
Zoom sur les pépinières Lardeux...

Historique	1947	Création de l'entreprise par M et Mme Lardeux Francis père, l'activité était essentiellement de la vente de plants de légumes à l'entreprise alors située à la Haute grée ou sur les marchés de La Guerche de Bretagne et Châteaubriant
	1965	L'entreprise s'installe et s'agrandit sur le site actuel, aux Quatre Vents
	1973	S'associant avec leur fils aîné, la production se diversifie produisant arbres fruitiers et forestiers
	1976	Emploi d'un premier salarié
	1985	L'arrivée de Christian, le fils cadet et de sa femme, ainsi que la femme de Francis
	1986	Retraite des parents
	2007	Retraite de Francis et Christiane Depuis l'entreprise est dirigée par Christian et Isabelle
	2016	Arrivée de Romain leur fils
Projet/ Evolution	Romain représentant la 3 <sup>e</sup> génération, prévoit de s'associer d'ici peu	
Nombre de salariés	Elle compte une vingtaine de salariés	
Activites	70 % de l'activité principale correspond au paysage et 30 % à la pépinière et l'horticulture	
Clientèle	Particuliers Collectivités territoriales L'entreprise propose également ses services aux architectes et promoteurs Elle est amenée à faire de plus en plus d'aménagements de lotissements dans des secteurs de plus en plus éloignés	
Rayon d'activités	Les activités s'étendent sur un secteur de plus en plus grand : La Guerche, Vitré, le bassin rennais, Nantes, Vannes, St Nazaire, St Malo, St Briec, Le Mans	





**HORTICULTEUR**



**CENTRE EQUESTRE**

Pour + de renseignements, contactez-nous :  
Le Bois Gérard - 35130 Rannée  
[www.leboisgerard.fr](http://www.leboisgerard.fr)  
Tél. 02 99 74 84 41

**BAR TABAC PRESS**  
**LE RANNÉE**  
M  
Marine et Serge  
15 avenue de l'ardenne  
tél 02.99.96.24.56  
Ouest France  
Timbres  
Articlesumeur

ENTREPRISE  
**MARSOLLIER**  
LEVAGES • MANUTENTIONS

22, avenue de l'étang  
35130 RANNÉE  
marsollier.bruno@neuf.fr  
06 12 77 25 65 • 06 48 01 78 70

**Pépinières LARDEUX Frères**

Paysagiste

**TOUS CONSEILS POUR VOS PLANTATIONS AVEC UNE  
ÉTUDE PERSONNALISÉE DE VOTRE JARDIN  
FRUITIERS - FORESTIERS - ORNEMENTS...**

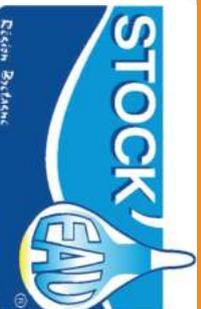
«Les Quatre Verts»  
RANNÉE  
35130 LA GUERCHÉ DE BRETAGNE  
Tél. 02 99 96 23 28  
Fax 02 99 96 21 39  
[www.pepiniere-lardeux.fr](http://www.pepiniere-lardeux.fr)  
[christideaux@wanadoo.fr](mailto:christideaux@wanadoo.fr)

Visitez nos pépinières sur plus de 10 hectares

**Service**  
réparation  
Multimedia

Num. 06.15.89.08.94  
1125 La Hayère - 35130 RANNÉE  
Mail : [contact@sr-m.fr](mailto:contact@sr-m.fr) - Site : [sr-multimedia.fr](http://sr-multimedia.fr)

INFORMATIQUE • TABLETTE • MOBILE • CONSOLE • TELEVISION



Région Bretagne



**Assainissement**  
Micro-stations d'épuration autonomes

(35) La GUERCHE de Bgne  
[www.stockeau.com](http://www.stockeau.com)  
06 11 12 55 42



**Sarl Pierrick HAMARD**  
Electricité Générale  
Particuliers & Professionnels

Tel. 02 99 96 49 16  
[hamardpn@wanadoo.fr](mailto:hamardpn@wanadoo.fr)

Spécialiste chauffage  
Poêle à Granulés  
Automatisme - Eclairage  
Alarme - Climatisation

La Croix de la Barre - Rannée  
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

**MAÇONNERIE RENOVATION**  
**DESMOTS** Pierres  
**RACINEUX** Béton armé  
**BESNARD** Mini pelle  
Tél. 02 99 96 35 60  
1807 La Saligne - 35130 RANNÉE  
[sarlabr@hotmail.fr](mailto:sarlabr@hotmail.fr)



**GARAGE A.R.T.I.**  
Entretien - Réparation - Vente  
P.L.V.L. UTILITAIRE et AGRICOLE



587 - LA CHOIX DE LA BARRE  
35130 RANNÉE  
Tél : 02 99 96 35 89  
Fax : 02 99 96 45 87  
[info@art-gange.fr](mailto:info@art-gange.fr)  
[artskubota-e-monsie.com](http://artskubota-e-monsie.com)  
Assistance Branches Technique et Industrielle

**ENTREPRISE  
TRAVAUX PUBLICS**

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT  
CURAGE DE FOSSE - FOSSES TOUTES EAUX  
EMPIERREMENT - Etc...  
Tél. 02 99 96 39 83  
Port. 06 11 57 60 19



675, La Croix de la Barre  
35130 - RANNÉE

**Automobiles Philippe RICHEUX**

AGENT RENAULT



Vente véhicules neufs et occasions  
Mécanique - Tôlerie - Peinture  
Toutes Marques



**AGENCE DE L'ARDENNE**  
2 bis, faubourg d'Anjou - 35130 La Guerche-de-Bretagne  
Tél. : 02 99 96 31 38  
[www.agencedelardenne.com](http://www.agencedelardenne.com)  
[pricheux@ardennegge.com](mailto:pricheux@ardennegge.com)